



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi.



Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public



Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale

Direction des Statistiques du Travail

RAPPORT

sur les déclarations annuelles
de la situation de la main d'œuvre
et les bilans sociaux

au titre de l'année 2024





RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi.



Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service public



Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale

Direction des Statistiques du Travail

Rapport sur les déclarations annuelles de la situation de la main d'œuvre et les bilans sociaux au titre de l'année 2024

Remerciements

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public tient à remercier l'ensemble des entreprises et établissements qui ont déposé la DASMO et le bilan social au titre de l'année 2024.

Quoique prescrit par la réglementation, le respect de la formalité de dépôt de la DASMO et du bilan social dénote aussi, de la part des entreprises, un sens élevé de la collaboration avec les services de l'Administration du Travail.

Les remerciements s'adressent aussi à tous les services du département et autres acteurs impliqués, plus particulièrement les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale et les différents comités pour leurs apports respectifs dans la réalisation de ce rapport.

Comité technique

Traitement et Analyse des données

- **Mme Ramatoulaye Niang FALL**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale
- **M. Dominique Gaston DIOUSSE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Directeur des Statistiques du Travail
- **M. Alassane NIANG**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Chef de la Division des Etudes, de l'Analyse et de la Prospective, DST
- **Mme Seynabou THIAM**, Ingénieur Statisticienne, Chef de la Division des Statistiques du Travail, DST
- **M. Arona Lamine MBAYE**, Ingénieur Informaticien, Chef de la Division de l'Informatique, DST
- **M. Alioune TALL**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, DST
- **M. El Hadji Baffa SY**, Ingénieur informaticien, DST
- **M. Ibrahima LO**, Ingénieur informaticien, DST
- **M. Djibo Khady KA**, Ingénieur informaticien, DST
- **M. Malang SAGNA**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, DST
- **Mme Khadidiatou Ka AGNE**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, DGTSS
- **M. Pape Samba WADE**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, DGTSS
- **M. Ousmane TALL**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, ITSS de la ZFI de Dakar
- **M. Tidiane BA**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, IRTSS de Dakar
- **M. Samba DIOP**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, DRTOP
- **Alpha KEBE**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, IDTSS de Rufisque
- **M. Mamadou COULIBALY**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, DPS
- **M. Mouhamadou Lamine MANE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, DSST

Équipes régionales de suivi :

- IRTSS Dakar **M. Tène GAYE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- ITSS Zone Franche de Dakar **M. Abdoul Aziz BADIANE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IDTSS Rufisque **Mme Rosalie D. Diop BASSE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Diourbel **M. Sansouna DIALLO**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Fatick **M. Mohamed PAM**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Louga **M. Pape Birame Nicolas NDIAYE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Kaffrine **M. Ibrahima NDIOUR**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Kaolack **Mme Bousso Gueye FAYE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Kédougou **M. Mamadou BA**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Kolda **M. Mamadou FALL**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Matam **M. Ibrahima DIOP**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Saint-Louis **M. Adama DIOUF**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Sédhiou **M. Thierno CISSE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Tambacounda **M. Daouda SECK**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Thiès **Mme Aissatou Diop NDIAYE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Ziguinchor **M. Malick NDOUR**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale

Table des matières

Remerciements	5
Liste des tableaux	7
Liste des graphiques	9
Sigles, acronymes et abréviations	10
Résumé exécutif	11
Introduction	14
Méthodologie	16
1. Etablissements déposants de bilan social (BS) et de déclaration de la situation de la main d'œuvre (DASMO)	17
2. Départs et recrutements	29
3. Rémunérations versées par les établissements déposants de BS et de DASMO	37
4. Sécurité sociale	47
5. Sécurité et santé au travail	55
6. Dialogue social	67
7. Conditions de Travail	73
8. Obstacles rencontrés par les établissements	79
Conclusion	91

Liste des tableaux

Tableau 1	: Répartition du nombre d'établissements déposants selon l'effectif des travailleurs et l'ITSS	19
Tableau 2	: Répartition des établissements déposants et de leurs travailleurs selon le type de contrats et l'ITSS	21
Tableau 3	: Répartition des établissements déposants et des effectifs de leurs travailleurs permanents et journaliers selon la branche d'activité	22
Tableau 4	: Répartition des établissements déposants et des effectifs de leurs travailleurs saisonniers et extérieurs selon la branche d'activité	23
Tableau 5	: Répartition des établissements déposants et de leurs effectifs selon la forme juridique et le type de contrat	24
Tableau 6	: Répartition des travailleurs permanents selon le sexe et la catégorie professionnelle au niveau des bilans sociaux	26
Tableau 7	: Répartition des travailleurs permanents selon la tranche d'âge et le sexe au niveau des bilans sociaux	26

Tableau 8	: Répartition des travailleurs permanents selon la tranche d'âge et le sexe au niveau des DASMO	27
Tableau 9	: Répartition des travailleurs permanents selon la nationalité et la branche d'activités	28
Tableau 10	: Répartition du nombre de recrutements selon le sexe, la catégorie professionnelle et le type de contrat au niveau des bilans sociaux	31
Tableau 11	: Répartition du nombre de recrutements selon le sexe et la catégorie professionnelle au niveau des DASMO	32
Tableau 12	: Répartition des recrutements et des établissements par branche d'activités	33
Tableau 13	: Répartition des départs selon le sexe, le motif et la catégorie professionnelle	34
Tableau 14	: Répartition du nombre de départs selon la branche d'activité et la catégorie professionnelle des travailleurs	35
Tableau 15	: Répartition de la masse salariale brute (en FCFA) des travailleurs permanents selon l'ITSS	39
Tableau 16	: Répartition de la masse salariale brute (en F CFA) des travailleurs saisonniers selon l'ITSS et la catégorie professionnelle	41
Tableau 17	: Répartition de la masse salariale brute selon le type de travailleurs et le statut juridique des établissement	42
Tableau 18	: TRépartition de la masse salariale brute selon la branche d'activités et le type de travailleur	44
Tableau 19	: Répartition de la masse salariale brute des établissements déposants selon la taille et le type de travailleur	45
Tableau 20	: Répartition selon le type de charges salariales	49
Tableau 21	: Répartition des charges salariales selon la branche d'activité	50
Tableau 22	: Répartition des établissements déposants affiliés à une IPM selon la branche d'activités	52
Tableau 23	: Situation des accidents du travail enregistrés selon le type et la suite	57
Tableau 24	: Répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective	58
Tableau 25	: Répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon la branche d'activité	59
Tableau 26	: Répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon la taille de l'établissement	60

Tableau 27	: Répartition des dépenses en équipements de protection individuelle et collective des entreprises selon l'ITSS	61
Tableau 28	: Répartition des CHST par ITSS et par branche d'activité	63
Tableau 29	: Répartition des services de médecine des entreprises selon l'ITSS et la branche d'activité	64
Tableau 30	: Répartition des établissements ayant un personnel syndiqué selon la branche d'activité et l'ITSS	69
Tableau 31	: Répartition des travailleurs syndiqués selon la taille de l'établissement	71
Tableau 32	: Répartition des établissements assujettis selon la taille et le nombre d'élections de délégués du personnel	72
Tableau 33	: Répartition des établissements selon le mode d'organisation du travail et la branche d'activité	75
Tableau 34	: Répartition des heures perdues du fait des absences selon la branche d'activité et le motif	76
Tableau 35	: Répartition des jours de congé selon la branche d'activité	81
Tableau 36	: Répartition des obstacles rencontrés par les établissements selon leur nature et leur niveau de gravité	83
Tableau 37	: Répartition des établissements déposants selon la branche d'activité et les obstacles majeurs rencontrés	84
Tableau 38	: Répartition des établissements déposants selon leur taille et les obstacles majeurs rencontrés	87
Tableau 39	: Répartition des établissements exprimant leur besoin de formation et(ou) de perfectionnement	88

Liste des graphiques

Graphique 1:	: Répartition selon le sexe et la catégorie professionnelle des travailleurs permanents des établissements déposants de DASMO	25
Graphique 2	: Répartition du nombre de recrutements selon la catégorie professionnelle au niveau des bilans sociaux	31
Graphique 3	: Répartition du nombre de recrutements selon le sexe et la catégorie professionnelle au niveau des DASMO	32
Graphique 4	: Répartition des dépenses en médecine du travail selon leur nature	62

Sigles, acronymes et abréviations

AT/MP	: Accident du travail/ Maladie professionnelle
BS	: Bilan social
CHST	: Comité d'hygiène et de Sécurité du travail
CSS	: Caisse de Sécurité sociale
DASMO	: Déclaration annuelle de la Situation de la Main d'œuvre
DGTSS	: Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale
DPS	: Direction de la Protection sociale
DRTOP	: Direction des Relations de travail et des Organisations professionnelles
DST	: Direction des Statistiques du Travail
FCFA	: Francs de la Communauté financière africaine
GIE	: Groupement d'Intérêt économique
IDTSS	: Inspection départementale du Travail et de la Sécurité sociale
IPM	: Institution de Prévoyance maladie
IPRES	: Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
IPS	: Institution de Prévoyance sociale
IRTSS	: Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale
ITSS	: Inspection du Travail et de la Sécurité sociale
LME	: Licenciement pour Motif économique
LMP	: Licenciement pour Motif personnel
OIT	: Organisation internationale du Travail
ONG	: Organisation non gouvernementale
RDBS	: Rapport sur les DASMO et Bilans sociaux
SA	: Société anonyme
SARL	: Société anonyme à Responsabilité limitée
SAS	: Société par Action simplifiée
SAU	: Société anonyme unipersonnelle
SCI	: Société civile immobilière
SURL / SUARL	: Société unipersonnelle à responsabilité limitée
ZFI	: Zone franche industrielle de Dakar

Résumé exécutif

Le rapport sur les déclarations annuelles de la situation de la main d'œuvre (DASMO) et les bilans sociaux au titre de l'année 2024 (RDBS-2024) a concerné 1 541 établissements dont 1 381 (89,62%) ont déposé une DASMO et 160 (10,38%) un bilan social.

L'effectif total des travailleurs s'élève à 402 003 individus dont 71,34% de journaliers, 12,06% de travailleurs extérieurs, 8,55% de permanents et 8,04% de saisonniers.

Les branches d'activité ayant plus d'établissements utilisant des travailleurs permanents sont le « Commerce » avec 582 unités (37,77%), l'« Education » avec 138 unités (8,96%), les « Activités d'hébergement et de restauration » avec 120 unités (7,79%).

Les travailleurs permanents sont, en revanche, plus présents dans les branches « Activités de fabrication » avec 6 340 (18,44%) individus, « Commerce » avec 6 048 (17,59%) individus et « Activités extractives » avec 4 427 (12,88%) individus.

En ce qui concerne les branches d'activité ayant plus d'établissements utilisant des travailleurs journaliers, il y a les « Activités de fabrication » avec 27 unités, la « Construction » avec 21 (17,50%) unités, le « Commerce » avec 17 (14,17%) unités et les « Activités d'hébergement et de restauration » avec 14 (11,67%) unités.

Les travailleurs journaliers, quant à eux, sont plus présents dans les branches « Activités de fabrication » avec 110 177 (38,42%) individus, « Commerce » avec 56 776 (19,80%) individus, « Agriculture, sylviculture et pêche » avec 38 396 (13,39%), « Activités extractives » avec 25 149 (8,77%) individus et « Activités de services administratifs et d'appui » avec 24 223 (8,45%) individus.

Les branches d'activité ayant plus d'établissements utilisant des travailleurs saisonniers sont l'« Education » avec 13 (25%) unités, le « Commerce » avec 10 (19,23%) unités, l'« Agriculture, sylviculture et pêche » avec 8 (15,38%) unités et les « Activités d'hébergement et de restauration » avec 6 (11,54%) unités.

Les travailleurs saisonniers sont plus représentés dans les branches « Activités de services administratifs et d'appui » avec 16 914 (52,31%) individus et « Commerce » avec 5 768 (17,84%) individus.

Les branches d'activité ayant plus d'établissements utilisant des travailleurs extérieurs sont « Commerce » et « Activités financières et d'assurances » avec 16 (15,84%) unités chacune, « Production et distribution d'électricité ... » avec 12 (11,88%) unités, « Activités des organisations et organismes extraterritoriaux » avec 11 (10,89%) unités et « Santé et activités d'action sociale » avec 9 (8,91%) unités.

Les travailleurs extérieurs sont davantage utilisés dans les branches « Commerce » avec 17 610 (36,31%) individus et « Activités extractives » avec 11 416 (23,54%) individus.

Les formes juridiques d'entreprise les plus récurrentes sont les « Entreprises individuelles » avec 635 (41,21%) unités, les SARL avec 353 (22,91%) et les SA avec 174 (11,29%) unités.

Ces deux dernières catégories concentrent le plus grand nombre de travailleurs avec 244 195 (60,74%) individus pour les SA et 59 971 (14,92%) individus pour les SARL, suivies des SAS/SASU avec 47 181 (11,74%) individus.

La répartition selon la catégorie professionnelle des travailleurs permanents montre que sur les

34 369 individus concernés, dont 21,64% de femmes, les employés représentent 49,22%, suivis des ouvriers qui font 25,80% du total, puis des agents de maîtrise avec 14,56% et, enfin, des cadres avec 10,43%.

En ce qui concerne l'âge, ce sont les travailleurs de 35 à 39 ans qui enregistrent le plus grand effectif, soit 6 152 (17,90%) individus, suivis de près des travailleurs de 30 à 34 ans et de 40 à 44 ans qui respectivement sont 5 767 (16,78%) et 5 355 (15,58%) individus. Les travailleurs de 25 à 29 ans avec 12,64% et ceux de 45 à 49 ans avec 23,56% par rapport au total sont aussi un groupe bien représenté.

En considérant la nationalité des travailleurs permanents, les sénégalais représentent plus de 96% et les étrangers moins de 4%. Ces derniers interviennent principalement dans cinq branches dont les « Activités de fabrication » avec 34,69% des étrangers, les « Activités extractives » avec 15,84%, le « Commerce » avec 11,15%, la « Construction » avec 9,29% et les « Activités d'hébergement et de restauration » avec 8,85%.

Les recrutements opérés par les établissements s'élèvent à 5 721 contrats de travail. Ces recrutements ont surtout permis d'engager des employés pour un taux de 50,55% et des ouvriers pour un taux de 29,23%. Les femmes représentent 26,11% des recrutements.

Les branches d'activités ayant recruté davantage sont le « Commerce » qui a comptabilisé 16,20% des recrutements, les « Activités de fabrication » 15,08% et la « Construction » (15,05%).

Parallèlement, 3 745 départs de travailleurs sont enregistrés, touchant surtout les cadres avec 43,26% des cas et les employés avec 37,28%. Les motifs des départs sont pour la plupart la « fin de contrat » (38,96%) et la « démission » (28,54%). Sont aussi notés de manière plus ou moins significative l'intervention de motifs tels que la « retraite » (8,38%) et le « départ volontaire » (6,36%). À noter que le « licenciement pour faute personnelle » justifie 4,49% des départs.

Ces départs sont plus notés dans le « Commerce » qui pèse 21,74%, les « Activités de fabrication » 18,24% et la « Construction » 13,38%.

Au plan de la rémunération des travailleurs permanents, les 144 475 487 340 FCA distribués par 1 452 établissements ont été reçu par les cadres à hauteur de 34,87%, les employés pour 34,71%, les agents de maîtrise pour une proportion de 19,56% et par les ouvriers pour 10,86%. La rémunération des travailleurs permanents des établissements de la région de Dakar représente 45,80% du total et celle des travailleurs permanents du ressort de Thiès 33,08%.

En regroupant les permanents, les saisonniers et les journaliers, la masse salariale totale atteint 151 267 236 151 F CFA, les journaliers ne représentant que 3,08% et les saisonniers 1,41% de cette enveloppe financière.

Les branches qui ont supporté la part la plus importante de cette masse salariale sont le « Commerce » (19,30%), les « Activités de fabrication » (16,93%) et les « Activités extractives » (14,40%).

En considérant les charges liées à l'utilisation de travailleurs, il apparaît qu'en moyenne chaque établissement supporte des coûts de l'ordre de 2 697 655 F CFA au titre de la CSS, 8 090 105 F CFA au titre de l'IPRES, 6 105 122 au titre des IPM et 3 366 565 au titre de la CFCE.

Les établissements qui ont adhéré à une IPM sont au nombre de 649 sur un total de 1 541, soit un taux de 42,12%.

En matière d'accident du travail, 539 victimes dont 1 décès ont été répertoriées. Les ressources mobilisées pour prévenir ces accidents se chiffrent à 2 246 477 035 F CFA dont les 55,50% au niveau des « Activités extractives » et les 11,88% dans le « Commerce ». Ces dépenses en moyens de protection ont plus privilégié les équipements de protection individuelle avec une part de 94,38% par rapport aux moyens de protection collective qui représentent 5,62% du total.

Les dépenses en médecine du travail sont plus orientées vers l'achat de médicaments pour un coût de 670 135 978 F CFA, le salaire du personnel médical pour un montant de 456 506 013 F CFA et le matériel médical consommable pour une valeur de 231 074 092 F CFA.

Toujours au chapitre de la Sécurité et santé au travail, 93 comités d'hygiène et de sécurité ont été dénombrés dont 29,03% dans la branche « Activités financières et d'assurance » et 11,83% dans la branche « Commerce ».

Par ailleurs, 50 services de médecine d'entreprises sont enregistrés dont les 50% dans la région de Dakar, les 22% dans la région de Thiès et les 12% dans la région de Saint-Louis. Du point de vue des branches, c'est surtout les « Activités extractives » avec 53,85% du total, les « Activités de fabrication » avec 20%, l'« Agriculture, sylviculture, pêche » avec 12,50% qui concentrent le plus de services de médecine d'entreprises.

Dans le domaine syndical, c'est 140 (9,09%) établissements qui ont au moins une partie de leur personnel qui est affiliée à un syndicat. 45 de ces établissements sont dans la région de Thiès, 38 à Dakar et 18 à Saint-Louis.

S'agissant des élections de délégués du personnel, on compte 68 établissements qui en ont organisées.

Pour ce qui est du mode d'organisation du travail, les entreprises ont plus préféré la journée continue avec 60,22% d'entre elles qui l'ont adoptée, tandis que 24,01% des entreprises ont opté pour la journée discontinue.

Le volume des heures de travail perdues rapportées s'élève à 1 792 384 heures de travail pour 64 établissements concernés. Les congés payés représentent 54,28% et la maladie 14,36%.

En analysant les obstacles auxquels les entreprises sont confrontées, il apparaît que le « Coût de l'énergie » est considéré par 53,5% des répondants dans cette rubrique comme un « obstacle majeur », le « Coût des équipements » par 53,7% des répondants dans cette rubrique, la « Concurrence déloyale », quant à elle, représente un « obstacle majeur » pour 50,5% et le « Coût des matières premières » est un « obstacle majeur » pour 41,07%. Ainsi, ces obstacles apparaissent comme les plus contraignantes pour les entreprises par rapport aux autres.

En matière de formation et de perfectionnement, sur les 1 541, ce sont les 36,41% qui en ont exprimé les besoins.

Introduction

L'année 2024 a été, en particulier, marqué au Sénégal par le contexte politique dû aux élections présidentielles tenues à la fin du premier semestre. Ces élections se sont conclues par l'avènement d'un nouveau régime.

Ainsi, il en a découlé une phase transitoire en vue de la mise en place d'un nouveau référentiel des politiques économique et sociale et la clôture du Plan Sénégal émergent (PSE).

Il n'en demeure pas moins qu'en matière de travail, d'emploi, de Sécurité sociale, de sécurité et de santé au travail, de dialogue social, ... malgré des réalisations notables enregistrées, des défis majeurs demeurent et devraient encore être adressés dans le cadre des nouvelles orientations.

La collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques sur ces matières conservent toute leur pertinence. A cet effet, le rapport sur les déclarations annuelles de la situation de la main d'œuvre et les bilans sociaux (RDBS) se révèle être un des outils utilisés par l'Administration du Travail pour produire et présenter des indicateurs statistiques et des analyses dans ce sens.

L'édition de 2024 est le septième d'une série continue de rapports obtenus après exploitation des DASMO et des bilans sociaux déposés par les établissements, cette dynamique ayant démarré en 2018. Il a porté sur 1541 établissements pour un total de 402 000 travailleurs incluant les saisonniers et les journaliers.

Le RDBS-2024 s'articule autour des points suivants :

- les établissements ayant déposé le bilan social et la DASMO et leurs effectifs de travailleurs ;
- Les recrutements et départs ;
- Les rémunérations versées par les établissements qui ont déposé le bilan social et la DASMO ;
- la Sécurité sociale ;
- la sécurité et santé au travail ;
- le dialogue social ;
- les conditions de travail ;
- les obstacles majeurs rencontrés par les établissements déposants.

Méthodologie

Aux termes de l'article 6 du décret n°2009-1411 du 23 décembre 2009 fixant les modalités d'élaboration du bilan social et de la DASMO des entreprises et établissements, la Direction des Statistiques du Travail doit récapituler chaque année en un seul rapport consolidé les bilans sociaux et les DASMO.

L'article 1^{er} du décret n°2009 – 1411 fait obligation aux entreprises et établissements employant un effectif égal ou supérieur à 50 travailleurs d'élaborer à la fin de chaque année leur bilan social et de le transmettre, avant le 30 mai de l'année suivante, à l'ITSS du ressort.

L'article 7 dudit décret, prescrit aux entreprises et établissements employant un effectif inférieur à 50 travailleurs l'obligation d'établir et de transmettre à l'ITSS du ressort la DASMO de l'année précédente.

Les DASMO et bilans sociaux de l'année 2024 déposés au niveau des ITSS par les employeurs, conformément à la réglementation en vigueur, ont été centralisés et traités par la Direction des Statistiques du Travail.

Ainsi, au titre de l'année 2024, les données des 160 bilans sociaux et 1 381 DASMO déposés, soit au total 1541 documents, ont fait l'objet d'exploitation et d'analyse dans le cadre du présent rapport.

Il convient de rappeler que ce rapport de 2024, comme certains qui l'ont précédé, a été élaboré à partir de l'application dénommée « application de traitement des DASMO et des bilans sociaux ». Cette application permet de générer des tableaux et des graphiques sur la base d'indicateurs prédéfinis.

Ce traitement automatique induit une plus grande efficacité dans le processus d'exploitation des données et informations qui précède la phase d'analyse et d'élaboration du projet de RDBS.

Ainsi, au même titre que la génération des tableaux, les actions de tabulation et d'harmonisation des branches d'activité sont directement effectuées par l'application.

En revanche, l'action de contrôle des données pendant et après la saisie a permis de faire des corrections sur les données collectées.

Un comité, mis en place au sein de la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale, regroupant certains Directions et services centraux et déconcentrés, a ensuite procédé à l'analyse des tableaux et graphiques ainsi qu'à l'élaboration des autres parties du projet de rapport.

Ce comité technique a finalisé l'élaboration et prévalider le RDBS-2024 à l'occasion de l'atelier tenu en avril 2026.

La validation définitive du RDBS est intervenue après soumission à un comité restreint de relecture et à la hiérarchie.

1- Etablissements déposants de bilan social (BS) et de déclaration de la situation de la main d'œuvre (DASMO)



Tableau 1 : Répartition du nombre d'établissements déposants selon l'effectif des travailleurs et l'ITSS

Taille	Dakar	Thiès	Saint Louis	Louga	Kaolack	Kolda	Tambacounda	Sédhiou	Fatick	Diourbel	Ziguinchor	Matam	Kédougou	Kaffrine	Total	%
Moins de 5	235	76	83	78	52	49	28	26	28	19	12	12	1		699	45,36
5 à 20	175	92	59	73	33	16	21	19	9	16	15	4	3	1	536	34,78
20 à 35	53	15	10	4	4	8	5		4	4		1	1		109	7,07
35 à 50	18	8	2	2	3	1			2				1		37	2,4
50 à 65	7	4	1	1				1	1						15	0,97
65 à 80	5	2						1							8	0,52
80 à 95	5	4				1	1						1		12	0,78
95 à 110	4	1					1								6	0,39
110 à 125	1	1													2	0,13
125 à 140	1		1	1						1					4	0,26
140 à 155	1	1													2	0,13
155 à 170	1							1							2	0,13
170 à 185	2														2	0,13
185 à 200	2			1											3	0,19
200 à plus	9	9	6		1						1		1		27	1,75
NR	11	26	13	4	3	4	1	1	1		5		1	7	77	5
Total Général	530	239	175	164	96	79	57	49	45	40	33	17	9	8	1541	100
%	34,39	15,51	11,36	10,64	6,23	5,13	3,70	3,18	2,92	2,60	2,14	1,10	0,58	0,52	100	

Le **tableau 1** présente la répartition du nombre d'établissements déposants selon l'effectif des travailleurs et l'ITSS.

Ces données mettent en évidence une forte prédominance des très petites entreprises. En effet, les établissements employant moins de 5 travailleurs représentent 699 unités, soit 45,36 % de l'ensemble des établissements déposants. Cette proportion, combinée à celle des établissements comptant entre 5 et 20 travailleurs (34,78 %), montre que près de 80% des établissements disposent de moins de 20 salariés.

Les établissements employant entre 20 et 35 travailleurs représentent 7,07%, tandis que ceux de 35 à 50 travailleurs ne représentent que 2,4 %. Au-delà de ce seuil, la proportion des établissements diminue fortement.

Les établissements employant plus de 200 travailleurs ne représentent que 1,75 % de l'ensemble.

En ce qui concerne les ITSS, celles de la région de Dakar¹ (IRTSS de Dakar, IDTSS de Rufisque et Zone Franche Industrielle) concentrent 530 établissements, soit 34,39% de l'ensemble des unités déposantes. Elles sont suivies des IRTSS de Thiès (239 établissements), soit 15,51%, Saint-Louis (175 établissements), soit 11,36% et Louga (164 établissements), soit 10,64%. Les autres ITSS affichent un nombre d'établissements plus modeste. Il s'agit notamment des IRTSS de Kédougou (9 établissements), soit 0,58% et Kaffrine (8 établissements), soit 0,52%.

Enfin, l'analyse croisée des variables « taille-ITSS » montre que la prédominance des petites unités économiques est observée dans toutes les ITSS, bien que plus marquée dans certains ressorts. À Dakar, par exemple, la majorité des établissements se situe dans les moins de 5 travailleurs (235 établissements) et 5 à 20 travailleurs (175 établissements). Cette tendance est similaire dans les autres circonscriptions.

Le **tableau 2** traite de la répartition des établissements déposants et de leurs travailleurs selon le type de contrats et l'ITSS.

Il met en évidence une forte prédominance des formes d'emplois non permanents au sein des établissements déposants en 2024. En effet, sur l'ensemble des travailleurs déclarés, les journaliers représentent 286 792 travailleurs, soit de très loin la catégorie la plus importante, contre 34 377 travailleurs permanents, 32 336 saisonniers et 48 498 travailleurs extérieurs.

Comparativement à l'année 2023, on observe un accroissement global des effectifs dans toutes les catégories. En effet, les travailleurs permanents, les journaliers, les saisonniers et les travailleurs extérieurs ont enregistré respectivement des hausses de 6,43%, 5,62%, 2,24% et 40,33%.

Sur le plan géographique, la répartition des travailleurs révèle une forte concentration dans les ressorts des ITSS de la région de Dakar avec 161 795 travailleurs journaliers, 14 204 travailleurs permanents, 19 245 travailleurs saisonniers et 21 437 travailleurs extérieurs. Elle est suivie de Thiès, qui enregistre 58 397 journaliers et 9 227 permanents et de Saint-Louis avec 42 946 journaliers et 3 855 permanents. D'autres régions comme Kédougou présentent également un nombre important de journaliers (8 861). À l'inverse, certaines ITSS telles que Matam, Kaffrine ou Sédhiou affichent des effectifs relativement faibles.

Tableau 2: Répartition des établissements déposants et de leurs travailleurs selon le type de contrats et l'ITSS

ITSS	Année 2024										Année 2023			
	Permanents		Saisonniers		Journaliers		Extérieurs		Travailleurs					
	ETS	Travailleurs	ETS	Travailleurs	ETS	Travailleurs	ETS	Travailleurs	Permanents	Saisonniers	Journaliers	Extérieurs		
Dakar	530	14204	10	19245	45	161795	36	21437	14154	20917	161870	16364		
Diourbel	40	405	1	162	2	172	4	1692	335		94	1683		
Fatick	45	365	1	107	4	640	1	48	323	112	441	60		
Kaffrine	8	10							80			24		
Kaolack	96	1009	5	1620	6	1256	9	1785	892	1251	403	1681		
Kédougou	9	1499	1	208	3	8861	4	7183	1467	207	7566	6768		
Kolda	79	548	2	75	2	45	2	404	418	30	36	305		
Louga	164	1431	5	1384	10	8820	4	156	1008	1247	5691	48		
Matam	17	95	1	303			1	89	72	258		97		
Saint Louis	175	3855	13	7488	17	42946	12	8718	3496	5367	41447	772		
Sédhiou	49	495			1	58	1	84	311		68	84		
Tambacounda	57	604	2	87			9	1668	632	78		1488		
Thiès	239	9227	9	1644	29	58397	14	5026	8573	2161	51517	4988		
Ziguinchor	33	630	2	13	1	3802	4	208	538	1	2393	199		
Total Général	1541	34377	52	32336	120	286792	101	48498	32299	31629	271526	34561		

Tableau 3 : Répartition des établissements déposants et des effectifs de leurs travailleurs permanents et journaliers selon la branche d'activité

Branche d'activité	Année 2024				Année 2023	
	Permanent		Journalier		Travailleurs	
	ETS	Travailleurs	ETS	Travailleurs	Permanent	Journalier
Agriculture, sylviculture et pêche	24	714	10	38396	659	33856
Activités d'hébergement et de restauration	120	2332	14	13470	2252	10527
Activités de fabrication	55	6340	27	110177	6666	108626
Activités de services administratifs et d'appui	41	476	1	24223	418	27325
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	8	919	1	243	865	233
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	37	651	2	99	626	8
Activités extractives	13	4427	7	25149	3202	21726
Activités financières et d'assurances	62	1084			1012	
Activités immobilières	15	120			76	
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	32	304	1	83	305	72
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2	6			6	
Arts, spectacles et loisirs	12	271	2	712	196	481
Autres activités de services	69	1714	8	7413	1815	8420
Boulangeries	52	262	3	96	239	60
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	582	6048	17	56776	6103	50558
Construction	104	1402	21	7834	861	7004
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	11	124	1	629	112	567
Éducation	138	2181	3	936	1848	922
Information et communication	18	205			205	
Nettoisement	2	52			2	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	12	306			256	
Santé et activités d'action sociale	49	527			496	
Transport et entreposage	28	729			685	
Pétrole et Gaz	39	419			398	
Gardiennage	16	2764	2	556	2996	1141
Total Général	1541	34377	120	286792	32299	271526

Le **tableau 3** porte sur la répartition des établissements déposants et des effectifs de leurs travailleurs permanents et journaliers selon la branche d'activité.

Il laisse apparaître une forte prédominance de l'emploi journalier sur l'emploi permanent en 2024. Avec un total de 286 792 journaliers contre 34 377 travailleurs permanents. Cette prédominance est particulièrement marquée dans certaines branches comme les « Activités de fabrication » (110 177 journaliers contre 6 340 permanents), le « Commerce » (56 776 journaliers contre 6 048 permanents) et l'« Agriculture, sylviculture et pêche » (38 396 journaliers contre 714 permanents).

Par ailleurs, quelques secteurs présentent la spécificité de recourir principalement à l'emploi permanent, notamment les « Activités financières et d'assurances » (1 084 permanents, 0 journalier), « L'Éducation » (2 181 permanents contre 936 journaliers) ou encore la « Santé et activités d'action sociale » (527 permanents, 0 journalier).

Tableau 4 : Répartition des établissements déposants et des effectifs de leurs travailleurs saisonniers et extérieurs selon la branche d'activité

Branche d'activité	Année 2024				Année 2023	
	Saisonniers		Extérieurs		Travailleurs	
	ETS	Travailleurs	ETS	Travailleurs	Saisonniers	Extérieurs
Agriculture, sylviculture et pêche	8	1669	4	1224	1288	987
Activités d'hébergement et de restauration	6	3727	5	2492	1930	289
Activités de fabrication	1	20	6	2141		2141
Activités de services administratifs et d'appui	1	16914	2	30	18313	24
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	2	387	11	965	258	723
Activités extractives	1	815	5	11416	845	11661
Activités financières et d'assurances			16	2654		2198
Activités professionnelles, scientifiques et techniques			2	376		341
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	1	171			227	
Arts, spectacles et loisirs	1	107			107	
Autres activités de services	3	96	6	1324	74	1270
Boulangeries			1	12		
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	10	5768	16	17610	5471	6543
Construction	4	234	3	2337	198	2437
Éducation	13	2385	12	2190	2177	2132
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation			1	66		171
Santé et activités d'action sociale			9	2844		2784
Transport et entreposage	1	43			45	
pétrole et Gaz			2	817		860
Gardiennage					696	
Total Général	52	32336	101	48498	31629	34561

Le **tableau 4** est relatif à la répartition des établissements déposants et des effectifs de leurs travailleurs saisonniers et extérieurs selon la branche d'activité.

Au total, on dénombre 32 336 travailleurs saisonniers et 48 498 travailleurs extérieurs en 2024, contre respectivement 31 629 et 34 561 en 2023, soit une hausse notable, particulièrement marquée pour les travailleurs extérieurs.

L'analyse par branche d'activité montre que les « Activités de services administratifs et d'appui » concentrent le plus grand nombre de saisonniers avec 16 914 travailleurs, soit une baisse par rapport à 2023 (18 313). Les « Activités d'hébergement et de restauration » mobilisent également un nombre important de saisonniers (3 727 contre 1 930 en 2023).

Concernant les travailleurs extérieurs, le « Commerce » vient en première position avec 17 610 travailleurs, contre 6 543 en 2023 (soit un accroissement de 169,14%). Il est suivi de la branche « Activités extractives » avec 11 416 travailleurs contre 11 661 en 2023 (soit une baisse de 2,10%).

Par ailleurs, plusieurs secteurs utilisent faiblement certains travailleurs ou ne se limitent qu'à un seul type de travailleurs. Il s'agit notamment des « Activités financières et d'assurance » (2 654 travailleurs) ou de la « Santé et activités d'action sociale » (2 844 travailleurs), employant exclusivement des travailleurs extérieurs.

Tableau 5 : Répartition des établissements déposants et de leurs effectifs selon la forme juridique et le type de contrat

Forme juridique	Année 2024				
	ETS	Permanent	Saisonnier	Journalier	Extérieur
Association	83	1453	236	180	404
Autres	29	830	20	34	517
Collectivité territoriale	1	3			
Coopérative	5	285			
Etablissement individuel (EI)	635	3065	223	673	615
Etablissement Public	14	1243	655	22337	2664
Fondation	2	51	276		24
GIE	38	201	181	975	1015
Mutuelle de Santé	12	23			192
ONG	42	726	430	99	1496
SA	174	13995	8263	186419	35518
SARL	353	7091	4690	44912	3278
SAS/SASU	54	3371	16988	26306	516
SAU	6	495		3802	40
SCI	5	32			
SCS	2	193	162		
SURL/SUARL	86	1320	212	1055	2219
Total Général	1541	34377	32336	286792	48498

Le **tableau 5** présente la répartition des établissements déposants ainsi que de leurs effectifs selon la forme juridique en 2024.

L'analyse selon le statut juridique des 1 541 établissements déposants montre une nette prédominance des entreprises individuelles (635, soit 41,21%), suivies des SARL (353, 22,91%), des SA (174, 11,29%) et des SURL/SUARL (86, 5,58%).

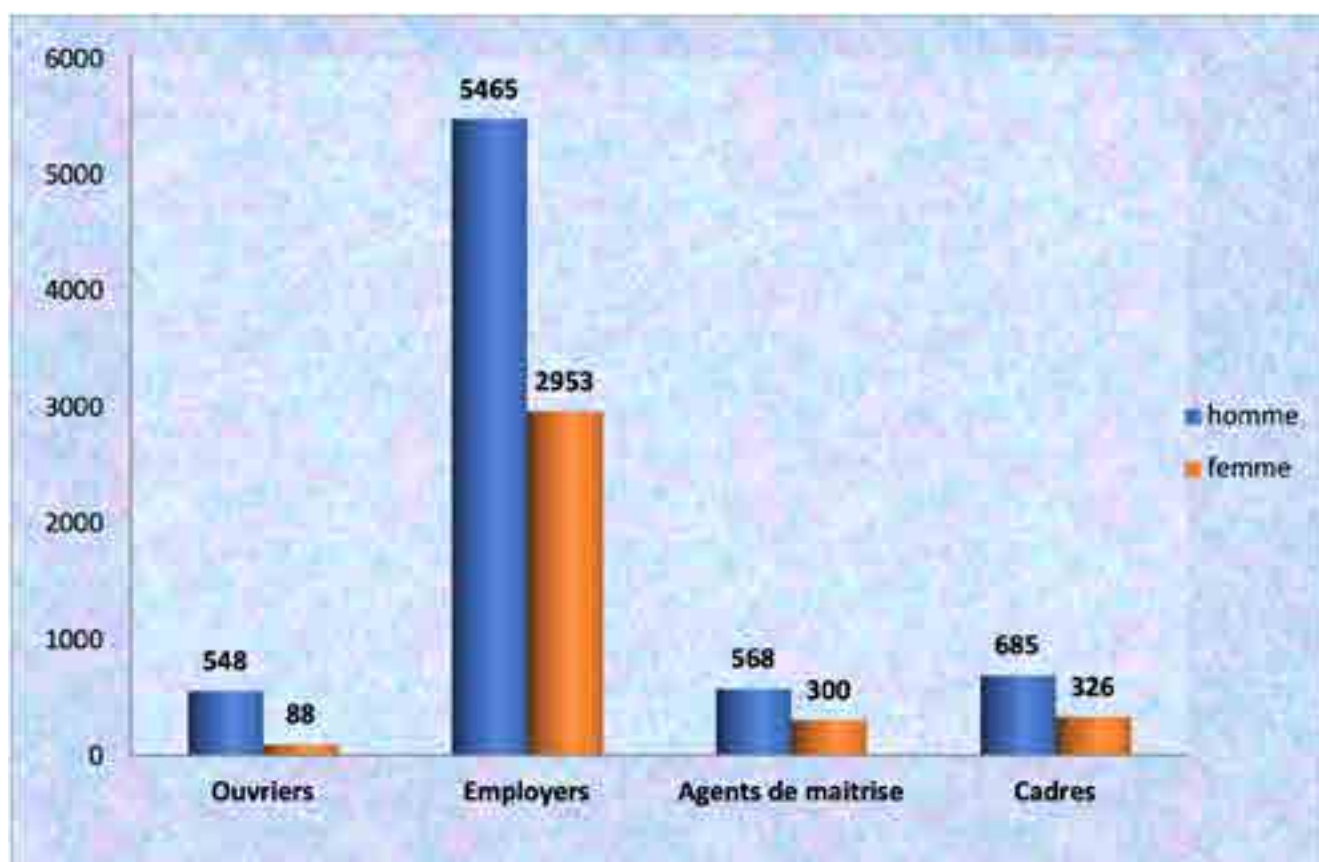
En ce qui concerne les effectifs permanents, les SA arrivent en tête avec 13 995 travailleurs, loin devant les SARL (7 091), les SAS/SASU (3 371) et les entreprises individuelles (3 065). Cela traduit une concentration des emplois permanents dans les entreprises de type sociétaire, particulièrement les sociétés anonymes.

S'agissant des travailleurs saisonniers, les SAS/SASU occupent la première place avec 16 988 travailleurs, suivies des SA (8 263) et des SARL (4 690). Cette situation laisse apparaître une forte utilisation de la main-d'œuvre saisonnière dans certaines formes d'entreprises.

Pour les journaliers, les SA se distinguent très largement avec 186 419 travailleurs, devant les SARL (44 912), les SAS/SASU (26 306) et les établissements publics (22 337). Les sociétés anonymes concentrent donc l'essentiel de cette catégorie de main-d'œuvre.

Enfin, pour les travailleurs extérieurs, les SA dominent également avec 35 518 travailleurs, suivies de loin par les SARL (3 278), les établissements publics (2 664), les SURL/SUARL (2 219) et les ONG (1 496).

Graphique 1 : Répartition selon le sexe et la catégorie professionnelle des travailleurs permanents des établissements déposants de DASMO



Le **graphique 1** porte sur la répartition selon le sexe et la catégorie professionnelle des travailleurs permanents des établissements ayant déposé leur DASMO.

Globalement, les hommes sont mieux représentés que les femmes dans toutes les catégories de travailleurs.

Ainsi, sur un total de 10 933 travailleurs, il a été dénombré 7 266 hommes (66,46%) et 3 667 femmes (33,54%).

Pour les 8 418 (77%) Employés, on compte 5 465 hommes (64,92 %) et 2 953 femmes (35,08%).

Concernant les 1 011 Cadres (9,25%), les hommes sont au nombre de 685 (67,75%) et les femmes 326 (32,25%).

Pour les Agents de maîtrise qui sont au nombre de 868 (7,94%), il y a 568 (65,44%) hommes et 300 (34,56%) femmes

Quant aux Ouvriers qui ne sont que 636 (5,82% du total), les hommes sont majoritaires avec 548 (86,16%) individus contre 88 (13,84%) femmes.

Le **tableau 6** présente la répartition des travailleurs permanents selon le sexe et la catégorie professionnelle au niveau des bilans sociaux.

Il révèle un effectif total de 23 434 travailleurs permanents en 2024 contre 22 510 en 2023, soit une hausse de 4,10%.

L'analyse par catégorie professionnelle montre que les employés demeurent l'effectif le plus important avec 8 497 travailleurs en 2024, suivis des ouvriers (8 231), des agents de maîtrise (4 136) et des cadres (2 572).

Selon le sexe, les hommes demeurent majoritaires dans l'ensemble des catégories professionnelles. En effet, les ouvriers comptent 7 279 hommes contre 952 femmes. Chez les employés, on enregistre 7 108 hommes pour 1 389 femmes. Les agents de maîtrise comprennent 3 289 hommes contre 847 femmes, tandis que les cadres regroupent 1 988 hommes et 584 femmes.

La comparaison avec 2023 fait ressortir une progression des effectifs chez les ouvriers, passant de 7 841 à 8 231, ainsi que les agents de maîtrise, de 3 890 à 4 136, et les cadres, de 2 092 à 2 572. En revanche, la catégorie des employés enregistre un léger recul, passant de 8 689 à 8 497.

Tableau 6 : Répartition des travailleurs permanents selon le sexe et la catégorie professionnelle au niveau des bilans sociaux

Catégorie professionnelle	Sexe	Année 2024	Année 2023
Ouvriers	Homme	7279	7003
	Femme	952	838
Employés	Homme	7108	7248
	Femme	1389	1441
Agents de maîtrise	Homme	3289	2970
	Femme	847	920
Cadres	Homme	1988	1625
	Femme	584	467
Total Général		23434	22510

Le **tableau 7** présente la répartition des travailleurs permanents par tranche d'âge et par sexe.

Les effectifs totaux passent de 22 510 en 2023 à 23 434 en 2024, soit une hausse de 4,1%.

L'analyse par tranche d'âge montre que les effectifs sont fortement concentrés dans certaines classes d'âge. En 2024, la tranche 35 à 39 ans est la plus représentée avec 4 211 travailleurs, suivie des tranches 30 à 34 ans (3 831), 40 à 44 ans (3 822), 45 à 49 ans (3 264) et 25 à 29 ans (3 047). Cette répartition traduit une prédominance des travailleurs situés dans les âges de pleine activité professionnelle.

À l'inverse, les catégories inférieures à 20 ans et celles ayant au moins 60 ans restent faiblement représentées. Les moins de 20 ans totalisent 173 travailleurs en 2024, tandis que ceux ayant 60 ans et plus n'en comptent que 285.

Selon le sexe, les hommes demeurent majoritaires dans toutes les tranches d'âge. En 2024, ils représentent 18 863 travailleurs contre 4 571 femmes. Les effectifs féminins sont toutefois relativement plus importants dans certaines tranches, notamment 25 à 29 ans (634), 30 à 34 ans (833), 35 à 39 ans (917) et 40 à 44 ans (711).

La comparaison avec 2023 fait apparaître une hausse notable dans plusieurs tranches d'âge, notamment chez les moins de 20 ans, qui passent de 50 à 173, chez les 25 à 29 ans, de 2 730 à 3 047, chez les 30 à 34 ans, de 3 554 à 3 831, ainsi que chez les 45 à 49 ans, de 3 017 à 3 264. En revanche, certaines tranches enregistrent une légère baisse, notamment les 40 à 44 ans et les 60 ans et plus.

Tableau 7 : Répartition des travailleurs permanents selon la tranche d'âge et le sexe au niveau des bilans sociaux

Tranche d'âge	Année 2024			Année 2023		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 20 ans	107	66	173	46	4	50
20 à 24 ans	748	159	906	858	109	967
25 à 29 ans	2413	634	3047	2200	530	2730
30 à 34 ans	2998	833	3831	2721	833	3554
35 à 39 ans	3294	917	4211	3288	934	4222
40 à 44 ans	3112	711	3822	3131	748	3879
45 à 49 ans	2715	549	3264	2468	549	3017
50 à 54 ans	1893	429	2322	1866	411	2277
55 à 59 ans	1333	239	1572	1273	241	1514
60 ans et plus	251	34	285	268	32	300
Total	18863	4571	23434	18119	4391	22510

Tableau 8 : Répartition des travailleurs permanents selon la tranche d'âge et le sexe au niveau des DASMO

Tranche d'âge	Année 2024				Année 2023			
	Homme	Femme	NR	Total	Homme	Femme	NR	Total
Moins de 20 ans	21	11		32	6	4		10
20 à 24 ans	168	122		290	48	22		70
25 à 29 ans	794	504		1298	359	251		610
30 à 34 ans	1201	735		1936	839	578		1417
35 à 39 ans	1246	695		1941	1003	602		1605
40 à 44 ans	1043	490		1533	926	452		1378
45 à 49 ans	986	412		1398	916	397		1313
50 à 54 ans	647	265		912	610	272		882
55 à 59 ans	505	167		672	490	174		664
60 ans et plus	121	33		154	181	50		231
NR	532	233	12	777	337	134	1138	1609
Total	7264	3667	12	10943	5715	2936	1138	9789

Le tableau 8 fait état de la répartition selon la tranche d'âge et le sexe des travailleurs des établissements ayant déposé leur DASMO. Il révèle pour l'année 2024, un effectif total de 10 943 travailleurs contre 9 789 en 2023, soit un accroissement de 11,79%.

Ces travailleurs sont en grande partie des hommes avec un effectif de 7 264, soit 66,38% du total.

Une analyse selon la tranche d'âge montre que 1 941 travailleurs, soit 17,74%, sont âgés de 35 à 39 ans ; 1 936 travailleurs (17,69%) sont dans la tranche d'âge de 30 à 34 ans et 1 533 travailleurs, soit 14,01% ont un âge compris entre 40 et 44 ans. Les travailleurs de 45 à 49 ans et ceux de 25 à 29 ans sont aussi représentés en 2024 avec des effectifs respectifs de 1 398 travailleurs, soit 12,78% et 1 298 travailleurs (11,86%).

Des proportions de 8,33% de travailleurs sont dans la tranche de 50 à 54 ans et 6,14% ont un âge compris entre 55 et 59 ans. Les travailleurs de 20 à 24 ans et ceux de 60 ans et plus, sont moins représentés avec respectivement 2,65% et 1,41% du total.

Enfin, les moins de 20 ans représentent 0,29% du total des travailleurs.

Tableau 9 : Répartition des travailleurs permanents selon la nationalité et la branche d'activités

Branche d'activité	Année 2024			Total
	Sénégalaise	Étrangère	NR	
Agriculture, sylviculture et pêche	680	26	5	711
Activités d'hébergement et de restauration	2020	100	22	2142
Activités de fabrication	6351	392	6	6749
Activités de services administratifs et d'appui	330	23	3	356
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	967	10	1	978
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	628	25	12	665
Activités extractives	4151	179	0	4330
Activités financières et d'assurances	1057	14	12	1083
Activités immobilières	118	1	1	120
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	284	19	1	304
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	6	0	0	6
Arts, spectacles et loisirs	170	0	1	171
Autres activités de services	1625	17	24	1666
Boulangeries	259	3	6	268
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	6133	126	69	6328
Construction	1543	105	8	1656
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	124	0	2	126
Éducation	2123	14	31	2168
Information et communication	142	15	4	161
Nettoisement	52	0	0	52
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	240	44	4	288
Santé et activités d'action sociale	539	7	10	556
Transport et entreposage	721	8	3	732
Pétrole et Gaz	417	1	3	421
Gardiennage	2337	1	2	2340
Total Général	33017	1130	230	34377

Le tableau 9 fait état de la répartition des travailleurs selon la branche d'activités et la nationalité.

Il révèle une forte présence des travailleurs sénégalais dans tous les secteurs d'activité recensés, soit un effectif de 33 017 (96,04%) travailleurs contre 1 130 (3,29%) travailleurs étrangers.

Il a été constaté également que les travailleurs étrangers sont surtout présents dans les « Activités de fabrication » (392), les « Activités extractives » (179), le « Commerce » (126), la « Construction » (105) et les « Activités d'hébergement et de restauration » (100).

2- Départs et recrutements



Tableau 10 : Répartition du nombre de recrutements selon le sexe, la catégorie professionnelle et le type de contrat au niveau des bilans sociaux.

Categorie professionnelle	Sexe	CDI	CDD	Autres	Total
Ouvriers	Homme	179	871	227	1277
	Femme	19	139	111	269
Employés	Homme	330	566	46	942
	Femme	79	197	45	321
Agents de maîtrise	Homme	81	194	30	305
	Femme	26	92	20	138
Cadres	Homme	160	102	7	269
	Femme	50	46	1	97
Total		924	2207	487	3618

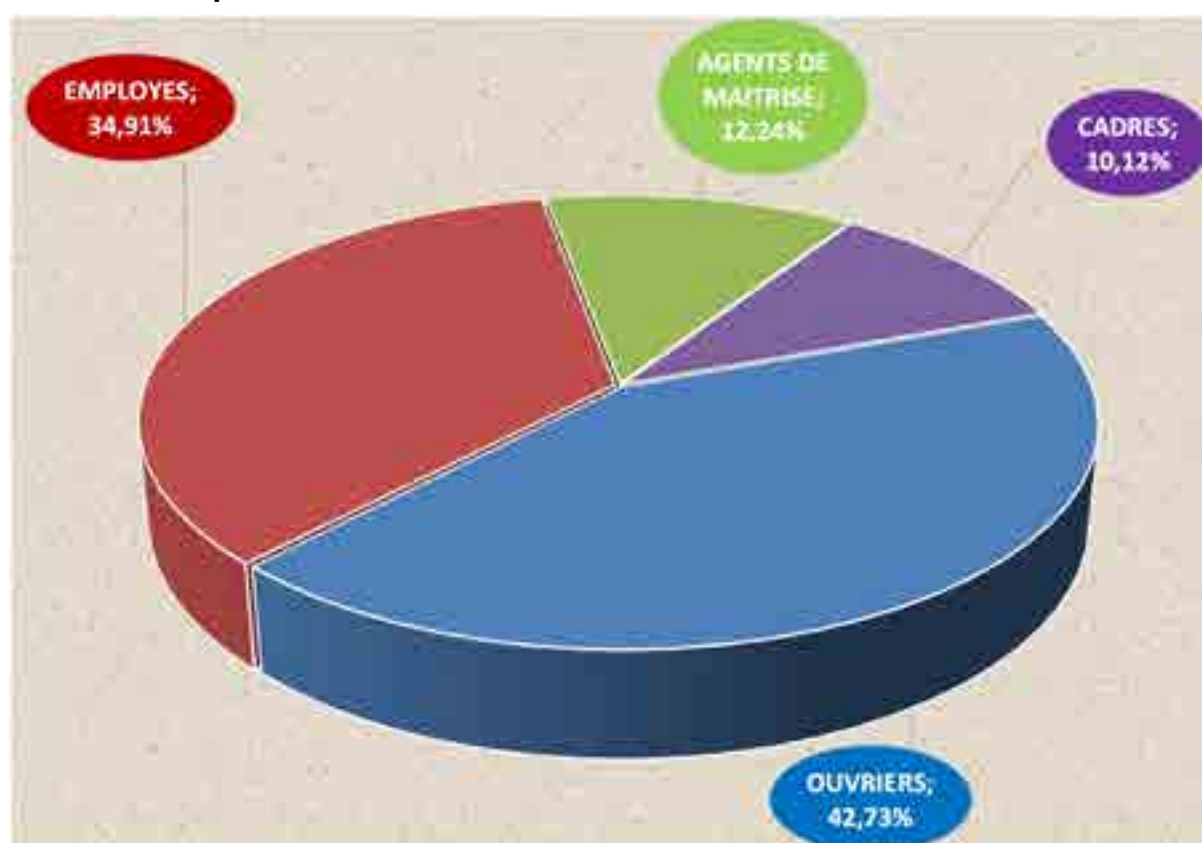
Le tableau 10 donne la répartition du nombre de recrutements selon le sexe, la catégorie professionnelle et le type de contrat des établissements de plus de 50 travailleurs.

Il révèle que les établissements concernés ont enregistré 3 618 recrutements dont 2 207 (61%) sont des contrats à durée déterminés (CDD), 924 (25,54%) des contrats à durée indéterminée (CDI) et 487 (13,46%) sont dans la rubrique « autres ».

En ce qui concerne la répartition des contrats de travail enregistrés par sexe dans les différentes catégories de travailleurs recrutés, on remarque que l'effectif des hommes est supérieur à celui des femmes avec, pour les ouvriers 1 277 hommes contre 269 femmes, les employés 942 hommes contre 321 femmes et les agents de maîtrise 305 hommes contre 138 femmes.

La même tendance est également observée pour les contrats enregistrés au niveau des cadres recrutés avec 269 hommes contre 97 femmes.

Graphique 2 : Répartition du nombre de recrutements selon la catégorie professionnelle au niveau des bilans sociaux.



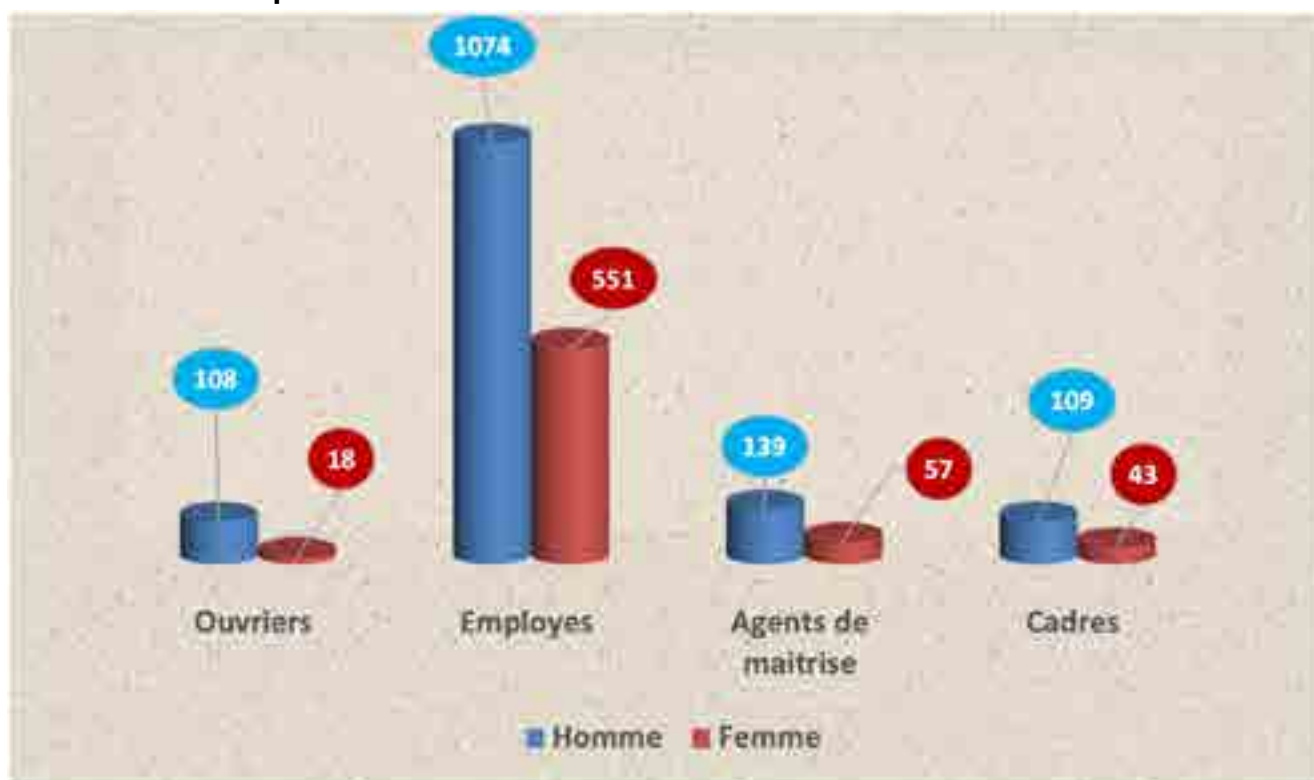
Le **graphique 2** donne la répartition du nombre de recrutements selon la catégorie professionnelle au niveau des bilans sociaux.

Il révèle que les établissements déposants de bilans sociaux pour l'année 2024 ont recruté 3 618 travailleurs. Ces recrutements ont plus concerné les ouvriers qui représentent 42,73% du total et les employés 34,91%. Des travailleurs de catégorie professionnelle agent de maîtrise et cadres ont, dans une moindre mesure, bénéficié de ces recrutements avec respectivement 12,24% et 10,12% du total.

Tableau 11: Répartition du nombre de recrutements selon le sexe et la catégorie professionnelle au niveau des DASMO

Catégorie professionnelle	Homme	Femme	NR	Total
Ouvriers	108	18		126
Employés	1074	551	4	1629
Agents de maîtrise	139	57		196
Cadres	109	43		152
Total	1430	669	4	2103

Graphique 3 : Répartition du nombre de recrutements selon le sexe et la catégorie professionnelle au niveau des DASMO.



Le **tableau 11** et le **graphique 3** qui lui est associé présentent la répartition des recrutements selon le sexe et la catégorie professionnelle au niveau des établissements déposants de DASMO. Au total, 2 103 recrutements ont été enregistrés, dont 1 430 hommes, soit 68% du total contre 669 femmes (31,81%). Cette répartition met en évidence une prédominance des hommes dans l'ensemble des recrutements.

S'agissant des ouvriers, 126 recrutements ont été comptabilisés, dont 108 hommes, soit 85,71% et 18 femmes (14,29%)

Par ailleurs, la catégorie des employés a enregistré 1 629 recrutements, avec 1 074 hommes (65,93%) et 551 (33,82%) femmes.

Concernant les agents de maîtrise, 196 recrutements ont été observés, dont 139 hommes (70,92%) et 57 femmes (29,08%).

Enfin, la catégorie des cadres a totalisé 152 recrutements, répartis entre 109 hommes (71,71%) et 43 femmes (28,29%)

Tableau 12 : Répartition des recrutements et des établissements par branche d'activités

Branche d'activité	ETS concernés		Travailleurs recrutés	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Agriculture, sylviculture et pêche	24	1,58	264	4,61
Activités d'hébergement et de restauration	118	7,75	312	5,45
Activités de fabrication	52	3,41	863	15,08
Activités de services administratifs et d'appui	40	2,63	74	1,29
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	8	0,53	236	4,13
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	36	2,36	97	1,70
Activités extractives	13	0,85	198	3,46
Activités financières et d'assurances	61	4,01	140	2,45
Activités immobilières	15	0,98	39	0,68
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	32	2,10	39	0,68
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2	0,13		
Arts, spectacles et loisirs	12	0,79	90	1,57
Autres activités de services	68	4,46	257	4,49
Boulangeries	52	3,41	44	0,77
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	578	37,95	927	16,20
Construction	104	6,83	861	15,05
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	10	0,66	38	0,66
Éducation	138	9,06	421	7,36
Information et communication	18	1,18	24	0,42
Nettoyement	2	0,13	50	0,87
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	12	0,79	83	1,45
Santé et activités d'action sociale	47	3,09	62	1,08
Transport et entreposage	27	1,77	107	1,87
Pétrole et Gaz	39	2,56	54	0,94
Gardiennage	15	0,98	441	7,71
Total	1523	100	5721	100

Le **tableau 12** présente la répartition des recrutements et des établissements selon les branches d'activités. Il est dénombré 1 523 établissements pour 5 721 travailleurs recrutés.

S'agissant des établissements, les proportions les plus élevées sont enregistrées dans le « Commerce » (37,95 %), l'« Education » (9,06 %) et les « Activités d'hébergement et de restauration » (7,75 %).

À l'opposé, les parts les plus faibles concernent l'« Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire » (0,13 %), le « Nettoyement » (0,13 %) et les « Activités des ménages privés » (0,53 %).

En ce qui concerne les recrutements, les taux les plus importants sont relevés dans le « Commerce » (16,20%), les « Activités de fabrication » (15,08%) et la « Construction » (15,05 %).

À l'inverse, les proportions les plus faibles sont observées dans les branches « Information et communication » (0,42 %), « Activités immobilières » (0,68 %) ainsi que dans les « Activités professionnelles, scientifiques et techniques » (0,68 %).

Tableau 13 : Répartition des départs selon le sexe, le motif et la catégorie professionnelle

Motifs départs	Ouvriers		Employés		Agents de maîtrise		Cadres		NR		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Décès	6		23	2	5		12	6			46	8
Démission	96	38	256	110	107	40	335	81	1	5	795	274
Départ volontaire	22	1	24	13	18	8	123	29			187	51
Disponibilité	8	1	4	5	2	1	1	0			15	7
Licenciement pour motif économique	2	1	16	6	6		38	1			62	8
Licenciement pour faute personnelle	8	1	62	9	14		74	0			158	10
Suspension		1	2	1	1		1	6			4	8
Retraité	34	6	114	20	45	12	73	8	2		268	46
Fin de contrat	62	8	351	151	86	27	751	21	2		1252	207
Autres	5	3	156	71	23	18	52	8	2	1	238	101
Total Général	243	60	1008	388	307	106	1460	160	7	6	3025	720

Le **tableau 13** fait état de la répartition des départs selon le sexe, le motif et la catégorie professionnelle.

Il renseigne que 3 745 travailleurs dont 303 ouvriers (8,08%), 1 396 employés (37,28%), 413 agents de maîtrise (11,03%) et 1620 cadres (43,26%) ont quitté leur établissement. En fonction du sexe, il apparaît que les départs sont beaucoup plus observés chez les hommes que chez les femmes.

Les départs des ouvriers sont plus motivés par des démissions (96 hommes et 38 femmes) et des fins de contrat (62 hommes et 8 femmes).

Concernant les employés, les départs s'expliquent principalement par la fin de contrat (351 hommes et 151 femmes) et les démissions (256 hommes et 110 femmes). A l'instar des ouvriers, les départs des agents de maîtrise ont essentiellement comme soubassement la démission (107 hommes, 40 femmes) et la fin de contrat (86 hommes, 27 femmes).

Enfin, pour les cadres, la fin de contrat (1 252 hommes, 207 femmes) et la démission (795 hommes, 294 femmes) ont plus été à la base de leurs départs des établissements.

Tableau 14 : Répartition du nombre de départs selon la branche d'activité et la catégorie professionnelle des travailleurs

Branche d'activité	Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise	Cadres	NR	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	29	44	18	4		95
Activités d'hébergement et de restauration	11	201	12	18	1	243
Activités de fabrication	23	116	59	485		683
Activités de services administratifs et d'appui		23	1	14		38
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	2	6	4	125		137
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux		43	18	20		81
Activités extractives	67	11	35	105		218
Activités financières et d'assurances	7	33	20	8		68
Activités immobilières		10		1		11
Activités professionnelles, scientifiques et techniques		22	4	21	1	48
Arts, spectacles et loisirs	3	27				30
Autres activités de services	23	81	50	119		273
Boulangeries	3	14				17
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	81	232	93	403	5	814
Construction	34	159	43	264	1	501
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	3	2	2	1		8
Éducation	7	163	18	1	1	190
Information et communication	0	8	6	8		22
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	1	26	17	6	1	51
Santé et activités d'action sociale	7	23	7	1		38
Transport et entreposage	2	43	1	16	1	63
Pétrole et Gaz		29	5			34
Gardiennage		82				82
Total	303	1398	413	1620	11	3745

Le **tableau 14** donne la répartition du nombre de départs selon la branche d'activité et la catégorie professionnelle des travailleurs.

Le « Commerce », les « Activités de fabrication » et la « Construction » ont le plus enregistré de départs avec respectivement 814 (21,74%), 683 (18,24%) et 501 (13,38%) travailleurs. Ils totalisent à eux seuls 53,35% des départs. Toujours par rapport à ces trois branches d'activité, les départs sont plus notés chez les cadres et les employés que chez les autres catégories professionnelles. En effet, il est noté le départ de :

- 403 cadres et 232 employés dans le « Commerce » ;
- 485 cadres et 116 employés dans les « Activités de fabrication »
- 264 cadres et 159 employés dans la « Construction ».

Les branches susmentionnées sont suivies de loin par les « Autres activités de service » (273), les « Activités d'hébergement et de restauration » (243) et les « Activités extractives » (218). Pour les « Autres activités de service », les départs de cadres (119) et d'employés (81) sont les plus importants.

Relativement aux « Activités d'hébergement et de restauration », les départs ont plus concerné les employés (201) et les cadres (18).

Les « Activités extractives » ont quant à elles enregistré plus de départ de cadres (105) et d'ouvriers (67).

Enfin, les effectifs les plus faibles en termes de départ sont notés dans les « Activités immobilières » (11 départs avec 10 employés et 1 Cadre) et dans la « Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ;... » (8 départs dont 3 ouvriers, 2 employés, 2 agents de maîtrise et 1 Cadre).

3- Rémunérations versées par les établissements déposants de BS et de DASMO



Tableau 15 : Répartition de la masse salariale brute (en FCFA) des travailleurs permanents selon l'ITSS

ITSS	ETS Concernés	Année 2024					Année 2023				
		Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise	Cadres	Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise	Cadres		
Dakar	512	7067801783	21082694871	10503728728	27515339991	6711830225	20676728883	10673271489	26454678557		
Diourbel	37	64665263	1172641160	548575843	310693431	76424978	1005420368	466819022	254593323		
Fatick	41	7098804	441420247	200488939	83545929		447432334	101639152	66682293		
Kaffrine	8		1861533				62684681	100745055	23102390		
Kaolack	90	6493677	1867706939	263996707	633412551		1663942302	247226572	558761088		
Kédougou	6	11238294	248022729	297575707	429670909	9241263	478895723	218286882	501773089		
Kolda	76		946570674	363645939	546625321		903053470	318802904	352706875		
Louga	150	124189864	1550462667	469782093	591524221	54045624	2509219919	355759588	491484073		
Matam	16	13713676	158221779	75327786	281653187		109303065	59329309	267994653		
Saint Louis	168	841744824	6553413567	1743891473	2393339855	862644772	6441378128	2066864965	1840539924		
Sédhiou	49	244080000	537108164	212207962	200655807	234000000	400377447	149081227	186092712		
Tambacounda	54	27417441	1549741956	442507696	694815951	25181849	1154179480	404613749	1022573474		
Thiès	220	6960142811	12972455960	12119559951	15735107401	3926360755	11888216495	9882892965	14697035504		
Ziguinchor	25	327029398	1060713978	1011678704	967483199	278203136	968915414	825397010	1213290294		
Total	1452	15 695 615 835	50 143 036 224	28 252 967 528	50 383 867 753	12 177 932 602	48 709 747 709	25 870 729 889	47 931 308 249		

Le **tableau 15** fait état de la répartition de la masse salariale en FCFA des travailleurs permanents selon l'ITSS. Il renseigne une masse salariale globale de 144 475 487 340 F CFA en 2024 soit, 15 695 615 835 F CFA pour les ouvriers, 50 143 036 224 F CFA pour les employés, 28 252 967 528 F CFA pour les agents de maîtrise et 50 383 867 753 F CFA au profit des cadres. Une comparaison avec l'année 2023 indique une évolution de la masse salariale de l'ordre de 7,26%.

Les ITSS de la région de Dakar, avec le plus grand nombre d'établissements déposants, concentrent la masse salariale brute la plus élevée qui, dans cette localité, profite essentiellement aux cadres avec 27 515 339 991 F CFA soit 41,58% suivis des employés avec 21 082 694 871 F CFA soit 31,86%.

Les établissements implantés à Thiès supportent une masse salariale plus importante pour les cadres (15 735 107 401 F CFA), soit 32,93% et les employés (12 972 455 960 F CFA), soit 27,15%.

L'IRTSS de Saint-Louis se distingue par une masse salariale plus élevée pour les employés (6 553 413 567 F CFA), soit 56,83% et les cadres (2 393 339 855 F CFA), soit 20,75%.

L'IRTSS de Kédougou affiche une masse salariale globale conséquente profitant principalement aux cadres (429 670 909 F CFA), soit 43,55% et aux agents de maîtrise (297 575 707 F CFA), soit 30,16%.

Enfin, Kaffrine enregistre la masse salariale la moins importante, laquelle est payée uniquement à des employés pour un montant 1 861 533 F CFA.

Le **tableau 16** présente la répartition de la masse salariale brute (en F CFA) des travailleurs saisonniers selon l'ITSS, la catégorie professionnelle et le nombre d'établissements concernés.

Il apparaît que 130 établissements ont eu recours à des travailleurs saisonniers sur les 1 541 déposants en 2024. Leur masse salariale globale s'élève à 2 132 609 276 F CFA, répartie principalement entre ouvriers (38,32%) et les employés (31,08%). Les agents de maîtrise (24,33%) et les cadres (6,27%) concentrent des parts moins importantes de la rémunération perçue par les saisonniers.

Les ITSS de la région de Dakar, répertorient à elles seules 44 établissements ayant sollicité des saisonniers, soit 33,85% du total national ; elles enregistrent le montant le plus important avec 641 317 942 F CFA, soit 30,07% de la masse salariale totale, toutes catégories confondues. Elles sont suivies par les IRTSS de Saint-Louis (28 établissements et 605 813 150 F CFA), Thiès (30 établissements et 510 545 945 F CFA) et Kaolack (5 établissements et 224 888 493 F CFA).

À l'inverse, dans les IRTSS comme Kolda, Diourbel, Fatick et Tambacounda avec respectivement 4, 2, 2 et 1 établissement (s) employant des saisonniers, il est noté des montants relativement faibles (moins de 7 millions) et ne concernant qu'une ou deux catégories professionnelles.

Les IRTSS de Louga (11 établissements), Ziguinchor (2 établissements) et Kédougou (1 établissement) enregistrent des montants compris entre 25 et 60 millions.

La comparaison entre 2024 et 2023 met en évidence une hausse de la masse salariale globale, qui passe de 2 066 577 343 F CFA en 2023 à 2 132 609 276 F CFA en 2024, soit une progression de 3,20%.

Cette évolution s'explique principalement par les hausses au niveau :

- des agents de maîtrise, dont la masse salariale passe de 219 849 518 F CFA à 518 823 212 F CFA, soit 135,99% ;
 - des cadres, dont la masse salariale passe de 118 384 159 F CFA à 133 731 970 F CFA, soit 12,96%.
- En revanche, la masse salariale des employés et ouvriers en 2024 connaît des baisses respectives de 22,77% (858 294 963 F CFA à 662 820 036 F CFA) et 6,07% (870 048 703 F CFA à 817 234 058 F CFA) par rapport à 2023

Tableau 16 : Répartition de la masse salariale brute (en F CFA) des travailleurs saisonniers selon l'ITSS et la catégorie professionnelle

ITSS	ETS Concernés	Année 2024				Année 2023			
		Ouvriers	Employés	Agents de Maîtrise	Cadres	Ouvriers	Employés	Agents de Maîtrise	Cadres
Dakar	44	85581931	57398948	405848924	92488139	154043062	328318558	152627976	97552371
Diourbel	2	90000		6780000		90000	673137	6780000	
Fatick	2		2268423				2077495		
Kaolack	5		168460498	47483551	8944444	49418604	62793799		7748687
Kédougou	1	46182814				42179285	0		
Kolda	4		6001347				2281347		
Louga	11	1830000	41620590		15452475	405000	12015743		
Saint Louis	28	499760268	98958941	7093941		438751514	103415169	6645397	
Tambacounda	1		1980000				1980000		
Thiès	30	183789045	258293192	51616796	16846912	169481738	309549775	53796145	13083101
Ziguinchor	2		27838097			15679500	35189940		
Total	130	81 7234 058	662 820 036	5 18 823 212	133 731 970	870 048 703	858 294 963	219 849 518	118 384 159

Tableau 17 : Répartition de la masse salariale brute selon le type de travailleurs et le statut juridique des établissements

Forme juridique	Année 2024			Année 2023		
	Permanent	Saisonnier	Journalier	Permanent	Saisonnier	Journalier
Association	5243641170	29706747	10564352	4704341252	29609647	11498606
Autres	7453020819		4888000	8636148764		1619790
Collectivité territoriale	5534688					
Coopérative	2158595534			1888542682		
Etablissement individuel (EI)	4929195388	60056190	32461325	4278343933	26040106	13880365
Etablissement Public	3515185617	18026316	538810430	3211705390	9263164	521200950
Fondation	146106086	43406279		111989626	37183501	
GIE	1290350843		15398700	991996545		48653945
Mutuelle de Santé	156242039			124090379		
ONG	5175986543		1986080	5527790942		611859
SA	73747821641	1247548708	1675679049	69712471689	1014512414	1615931072
SARL	23838479125	695973013	2178000977	19153135756	891419071	1988703656
SAS/SASU	7292715238	6814790	68888024	6590867515		51024516
SAU	2387479524	21027233		2044816881	50869440	
SCI	88358001		100297215	44712004		23205094
SCS	228289280	6870000		8319280	6870000	
SURL/SUARL	6818485804	3180000	32165387	7660445811	810000	29988823
Total Général	144 475 487 340	2 132 609 276	4659 139 539	134 689 718 449	2 066 577 343	4 306 318 676

Le **tableau 17** renseigne sur la répartition de la masse salariale brute selon le type de travailleurs et le statut juridique des établissements.

En 2024, la masse salariale totale s'élève à 151 267 236 155 F CFA, dont :

- 144 475 487 340 F CFA (95,51%) pour les permanents ;
- 4 659 139 539 F CFA (3,08%) pour les journaliers ;
- 2 132 609 276 F CFA (1,41%) pour les saisonniers.

La structure des rémunérations reste largement dominée par la masse salariale des travailleurs permanents, toutes formes juridiques confondues exceptées les « SCI » dont le montant perçu par les travailleurs journaliers dépasse de 11 939 214 F CFA celui des permanents.

Les sociétés anonymes (SA) constituent le principal contributeur, avec une masse salariale totale de 76 671 049 398 F CFA (50,69%), dont 73 747 821 641 F CFA pour les permanents, 1 675 679 049 F CFA pour les journaliers et 1 247 548 708 F CFA pour les saisonniers.

Les «SA » sont suivies par :

- les « SARL » avec 26 712 453 115 F CFA (17,66%) ;
- les « SAS/SASU » avec 7 368 418 052 F CFA (4,87%) ;
- et les « SURL/SUARL » avec 6 853 831 191 F CFA (4,53%).

À l'opposé, certaines formes juridiques représentent chacune moins de 1% de la masse salariale. C'est le cas des « GIE » (1 305 749 543 F CFA, soit 0,86%), des « SCS » (235 159 280 F CFA, soit 0,16%), des Fondations (189 512 365 F CFA, soit 0,13%), des « SCI » (188 655 216 F CFA, soit 0,12%), des Mutuelles de santé (156 242 039 F CFA, soit 0,10%) et des « Collectivité territoriale » (5 534 688 F CFA, soit 0,004%).

L'analyse sur les deux années révèle une progression de la masse salariale totale qui passe de 141 062 614 468 F CFA en 2023 à 151 267 236 155 F CFA en 2024, soit une hausse de 7,23%. Cette évolution concerne principalement :

- les permanents dont la masse salariale est passée de 134 689 718 449 à 144 475 487 340 F CFA, soit une hausse de 7,27% ;
- les saisonniers dont la masse salariale est passée de 2 066 577 343 à 2 132 609 276 F CFA, soit une hausse de 3,20% ;
- les journaliers dont la masse salariale est passée de 4 306 318 676 à 4 659 139 539 F CFA, soit une progression de 8,19%.

D'un point de vue du statut juridique, les hausses les plus notables sont enregistrées au niveau des SCS (de 15 189 280 à 235 159 280 F CFA, soit 1448,19%), des SCI (de 67 917 098 à 188 655 216 F CFA, soit 177,77%).

Enfin, l'analyse met en évidence le fait que, pour certains statuts juridiques (Coopérative, Mutuelle de santé, GIE), malgré leur progression en valeur absolue, les saisonniers et les journaliers demeurent largement minoritaires ou absents dans la répartition globale.

Le tableau 18 présente la répartition de la masse salariale brute selon le type de travailleur et la branche d'activité.

En 2024, le montant global a atteint 151 261 236 155 F CFA dont 144 475 487 340 F CFA pour les permanents (95,51%),

2 132 609 276 FCFA pour les saisonniers (1,41%) et 4 659 139 539 F CFA pour les journaliers (3,08%).

Les permanents ont perçu dans le « Commerce » 27 935 887 932 F CFA, soit 19,34 %, dans les « Activités extractives » un montant de 21 306 747 596 FCFA, soit 14,75 % et au niveau des « Activités de fabrication » une somme de 24 527 619 853 F CFA, soit 16,98% du total.

S'agissant ensuite des saisonniers, leur masse salariale est portée par les branches « Commerce », avec 616 641 005 F CFA, soit 28,91% du total, « Activités d'hébergement et de restauration » avec 487 264 998 F CFA, soit 22,85% et « Transport et entreposage » avec 450 527 662 F CFA, soit 21,12%.

Par contre, il a été noté des masses salariales relativement faibles dans les secteurs tels que la « Boulangerie » (270 000 F CFA), soit 0,01% et les « Arts, spectacle et loisirs » (2 268 423 F CFA), soit 0,11%.

Quant à la masse salariale des journaliers, elle apparaît de façon substantielle dans la « Construction » avec un montant de 1 149 709 674 F CFA, soit 24,68% du total, ainsi que dans les « Activités de fabrication » avec 1 059 773 364 F CFA, soit 22,75% et l'« Agriculture, sylviculture et pêche » avec 945 345 994 F CFA, soit 20,29%.

Tableau 18 : Répartition de la masse salariale brute selon la branche d'activités et le type de travailleur

Branche d'activité	Année 2024			Année 2023		
	Permanent	Saisonnier	Journalier	Permanent	Saisonnier	Journalier
Agriculture, sylviculture et pêche	4 392 446 710	282673853	945345994	4673484741	177980944	849775189
Activités d'hébergement et de restauration	5 398 401 452	487264993	116707514	5278615089	416437388	96115737
Activités de fabrication	24 527 619 853	29304412	1059773364	24064880043	299171080	1202614076
Activités de services administratifs et d'appui	3 115 022 849		270000	3313604766		
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	765 977 441		4767010	30550949		10043219
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	4 968 916 500		1986080	5206770460		611859
Activités extractives	21 306 747 596		482282665	16813164043		256947874
Activités financières et d'assurances	10 845 140 399			11178001322		
Activités immobilières	568 138 504			279527128		
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	3 868 998 970			3771419740		
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	6 944 940			1362768		
Arts, spectacles et loisirs	890 708 488	2268423	59226413	627132869	2077495	46131300
Autres activités de services	10 016 729 009	8450000	55281855	10728567368	5270001	59318066
Boulangeries	367187968	270000	2880003	283148908		3238788
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	27 935 887 932	616641005	646976727	26685681717	499244992	702441234
Construction	5 753 960 036	123298495	1149709674	4188243711	57307167	978492774
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	574 959 985		62571325	491841789		64850730
Éducation	5361 650 975	127049217	480000	4790116366	126846797	1210526
Information et communication	1152593594			1111153119		
Nettoient	7203327			1815000		
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	1939453038		1067000	1557481265		
Santé et activités d'action sociale	1881775046	4861216	4650000	1515669764		
Transport et entreposage	2963703949	450527662		2458632027	482241479	
Pétrole et Gaz	2468022657			2290049196		
Gardiennage	3397296122		65163915	3348804301		34527304
Total Général	144 475 487 340	2 132 609 276	4 659 139 539	134 689 718 449	2 066 577 343	4 306 318 676

Tableau 19 : Répartition de la masse salariale brute des établissements déposants selon la taille et le type de travailleur

Taille	Année 2024			Année 2023		
	Permanent	Saisonnier	Journalier	Permanent	Saisonnier	Journalier
Moins de 5	5205894430	16077846	593020198	4360518004	10961369	568945065
5 à 20	19580235099	316825291	1011334165	17292386700	157145371	1028174918
20 à 35	14264989378	67355862	255650418	10484661934	79098664	81344584
35 à 50	9764206451	59473949	179873828	9891495369	55555524	167669375
50 à 65	2366505061	140025674	172407082	5288526197	286412644	22207359
65 à 80	6064229251			221943165		
80 à 95	6259698082	48464161	8782551	7540073914	42179285	3439959
95 à 110	3028197060	477744767	106810430	3542944528	9263164	135273879
110 à 125	3206796402		45158095	1966903152	389679634	
125 à 140	2315298143		8402365	3244794375		1389314
140 à 155	835934823			738941142		
155 à 170	2035073474		11444293			
170 à 185	2533201614		252896225	8663377318	97624601	251030049
185 à 200	3967940441			997808332		
200 à plus	59989029278	1006641726	1509818833	53919904997	928832603	1954159730
NR	3058258353		503541056	6535439322	9824484	92684444
Total Général	144 475 487 340	2 132 609 276	4 659 139 539	134 689 718 449	2 066 577 343	4 306 318 676

Le **tableau 19** traite de la répartition de la masse salariale des établissements déposants selon la taille et le type de travailleur.

En 2024, la masse salariale des travailleurs permanents des établissements déposants comptant 5 à 20 travailleurs est de 19 580 235 099 F CFA et, pour ceux comptant 20 à 35 travailleurs, de 14 254 989 378 F CFA. La masse salariale la plus faible des travailleurs permanents est dans la tranche de 155 à 170 travailleurs avec 2 035 073 474 F CFA.

Pour les travailleurs journaliers, la masse salariale la plus conséquente concerne les établissements comptant entre 5 et 20 travailleurs soit 1 011 334 165 F CFA et la tranche de 200 travailleurs au moins qui totalise 1 509 818 833 F CFA.

Concernant les saisonniers, c'est la tranche 200 travailleurs et plus qui concentre l'essentiel de la masse salariale avec 1 006 641 726 F CFA alors que la masse salariale la plus faible est mise à l'actif des établissements de moins de 5 travailleurs.

Par ailleurs, entre 2023 et 2024, la masse salariale a augmenté pour tous les types de travailleurs. Ainsi, celle des permanents est passée de 134 689 718 449 à 144 475 487 340 F CFA, celle des saisonniers de 2 066 577 343 à 2 132 609 276 F CFA et celle des journaliers de 4 306 318 676 à 4 659 139 539 F CFA.

Par taille, les établissements de 200 travailleurs et plus dominent toutes les catégories, avec une hausse de la masse salariale des permanents en passant de 53 919 904 997 à 59 989 029 278 F CFA et celle des saisonniers qui est passée de 928 832 603 à 1 006 641 726 F CFA, malgré une baisse de celle des journaliers passant de 1 954 159 730 à 1 509 818 833 F CFA.

À l'inverse, les établissements avec un effectif de 50 à 65 travailleurs enregistrent une baisse de la masse salariale des permanents (de 5 288 526 197 à 2 366 505 061 F CFA), tandis que les établissements de 5 à 20 travailleurs restent un pôle important avec des niveaux élevés de masse salariale certes, mais globalement stables pour les journaliers (1 028 174 918 à 1 011 334 165 F CFA).

4 - Sécurité sociale



Tableau 20 : Répartition selon le type de charges salariales

Charges salariales	Année 2024			Année 2023	
	ETS Concernés	Montant	Moyenne	ETS Concernés	Montant
CSS	1380	3722763899	2 697 655	1234	3098476545
IPRES	1383	11 188 615 360	8 090 105	1236	10766265570
IPM/Mutuelle	789	4816941439	6 105 122	677	4075225382
CFCE	1104	3716687481	3 366 565	983	3016931733
Autres	222	3173526636	14 295 165	201	2727543734
Total Général		26618534815			23684442964

Le **tableau 20** est relatif à la répartition selon le type de charges salariales.

Parmi celles-ci, les cotisations à l'IPRES sont les charges les plus importantes avec 11 188 615 360 F CFA, soit 42,03% en 2024 pour 1 383 établissements et 10 766 265 570 F CFA soit 45,46% en 2023 pour 1 236 établissements. Suivent les charges liées aux IPM/Mutuelle qui se chiffrent à 4 816 941 439 F CFA en 2024 pour 789 établissements et 4 075 225 382 F CFA en 2023 pour 677 établissements.

Les charges liées à la Caisse de Sécurité sociale ont également augmenté, passant de 3 098 476 545 F CFA pour 1 234 établissements à 3 722 763 899 F CFA pour 1 380 établissements, soit une augmentation de 20,15%.

Par contre, la rubrique "Autres charges" est passée de 2 727 543 734 F CFA pour 201 établissements à 3 173 526 636 F CFA pour 222 établissements.

En 2024, 1 104 établissements se sont acquittés de la CFCE pour des cotisations s'élevant à 3 716 687 481 F CFA, ce qui implique une baisse aussi bien pour le nombre d'établissements (983) que pour les cotisations (3 016 931 733 F CFA).

Le **tableau 21** fait état de la répartition des charges salariales selon la branche d'activités.

La branche « Commerce » a enregistré pour chacune des deux institutions (CSS et IPRES), 532 établissements avec respectivement 564 875 319 F CFA et 2 507 896 565 F CFA. Les IPM/Mutuelles, pour 240 établissements, ont comptabilisé 766 641 320 F CFA.

La branche « Education » suit avec 127 établissements aussi bien pour la CSS (163 272 462 F CFA) que pour l'IPRES (580 030 184 F CFA) et 120 établissements pour les IPM/Mutuelles (197 339 758 F CFA).

La branche « Activités d'hébergement et de restauration » vient en troisième position avec 347 623 665 F CFA pour 103 établissements (CSS), 518 303 454 F CFA pour 103 établissements (IPRES) et 171 502 687 F CFA pour 56 établissements (IPM/Mutuelles).

La branche « Construction » affiche 149 901 424 F CFA pour 91 établissements (CSS), 416 384 884 F CFA pour 90 établissements (IPRES) et 122 728 395 F CFA pour 62 établissements (IPM/Mutuelles). Cette configuration concerne également les « Autres activités de services », les « Activités financières et d'assurances », les « Activités de fabrication » et la branche « Santé et activités d'action sociale ».

Les branches qui enregistrent les charges salariales les plus faibles sont le « Nettoyement », l'« Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire » et les « Activités des ménages privés employant du personnel domestique... » avec un nombre d'établissements ne dépassant pas 6.

Cette tendance peut s'illustrer avec la branche « Nettoyement » dont les cotisations s'élèvent à 37 000 F CFA pour la CSS, 286 659 F CFA pour l'IPRES, 107 921 F CFA pour les IPM/Mutuelles et 161 793 F CFA pour la CFCE.

Tableau 21 : Répartition des charges salariales selon la branche d'activité

Branche d'activité	CSS		IPRES		IPM/Mutuelle		CFCE		Autres	
	ETS Concernés	Montant	ETS Concernés	Montant	ETS Concernés	Montant	ETS Concernés	Montant	ETS Concernés	Montant
Agriculture, sylviculture et pêche	23	153161001	23	353159645	13	97570871	11	72162903	5	51672915
Activités d'hébergement et de restauration	103	347623665	104	518303454	56	171502687	81	135886063	11	102901026
Activités de fabrication	52	748608336	53	1818232028	37	821181294	43	530515289	14	506327050
Activités de services administratifs et d'appui	39	33346248	37	178152283	19	31061356	30	105621803	4	55437577
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	5	61710511	6	118400736	6	18248000	4	25826040	1	25200
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	37	38451182	37	328182663	27	136315104	17	154580515	15	148458379
Activités extractives	9	418825201	10	1451294663	9	1226851408	6	311769126	3	90702846
Activités financières et d'assurances	54	62225124	55	570969063	29	370423047	52	356435430	33	799623563
Activités immobilières	12	7344118	12	35671492	8	7865770	12	13137330	1	1248000
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	30	19709070	31	217378928	18	53328545	24	368971676	4	11917203
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2	544320	2	972285	2	1812216	2	199123	0	0

Arts, spectacles et loisirs	11	13705860	12	97297831	3	23367536	10	45994557	5	98158623
Autres activités de services	59	181316861	57	662939307	33	266355639	49	363309418	6	94441918
Boulangeries	36	15426505	36	30788849	5	1969089	28	7136607	2	42491135
Commerce	532	564875319	532	2507896565	240	766641320	438	492082051	54	264054662
Construction	91	149901424	90	416384884	62	122728395	69	123788334	9	59395845
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	10	382505268	10	273046186	7	75083539	8	40539629	2	94383285
Éducation	127	163272462	127	580030184	120	197339758	89	116261012	35	150704909
Information et communication	14	16759113	17	81646925	13	19032730	12	30537385	4	14569249
Nettoyement	1	37000	2	286659	1	107921	1	161793	1	117552
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	11	28212937	10	114506738	9	22955024	9	51034023	2	55982819
Santé et activités d'action sociale	44	42666061	44	212131274	14	14503984	40	97023447	3	210164399
Transport et entreposage	28	61500154	27	312715713	16	68079932	24	89652352	7	317626429
Pétrole et Gaz	36	30540912	36	104640137	34	152203665	35	71248223	0	0
Gardiennage	14	180495247	13	203586868	8	150412609	10	112813352	1	3122052
Total Général	1380	3 722 763 899	1 383	11 188 615 360	789	4 816 941 439	1 104	3 716 687 481	222	3 173 526 636

Tableau 22 : Répartition des établissements déposants affiliés à une IPM selon la branche d'activités

Branche d'activité	ETS déposants	IPM	
		ETS affiliés	Taux (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	24	10	41,67
Activités d'hébergement et de restauration	120	42	35
Activités de fabrication	55	33	60
Activités de services administratifs et d'appui	41	15	36,59
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	8	6	75
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	37	21	56,76
Activités extractives	13	11	84,62
Activités financières et d'assurances	62	29	46,77
Activités immobilières	15	4	26,67
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	32	12	37,50
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2	1	50
Arts, spectacles et loisirs	12	2	16,67
Autres activités de services	69	23	33,33
Boulangeries	52	9	17,31
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	582	184	31,62
Construction	104	61	58,65
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	11	8	72,73
Éducation	138	89	64,49
Information et communication	18	7	38,89
Nettoiemment	2		
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	12	7	58,33
Santé et activités d'action sociale	49	17	34,69
Transport et entreposage	28	14	50
Pétrole et Gaz	39	36	92,31
Gardiennage	16	8	50
Total Général	1541	649	42,12

Le **tableau 22** renseigne sur la répartition des établissements déposants affiliés à une IPM selon la branche d'activités.

L'analyse révèle que sur les 1 541 établissements déposants, seuls 649 sont adhérents d'une IPM, soit 42,12% du total, ce qui dénote un nombre faible d'établissements adhérents comparé au nombre d'établissements déposants.

Relativement au nombre d'établissements déposants, les taux les plus élevés d'établissements adhérents se rapportent aux branches d'activités suivantes : « Pétrole et Gaz » (92,31%), « Activités extractives » (84,62%), « Activités des ménages privés employant du personnel domestique... » (75%) et « Distribution d'eau ; réseau d'assainissement... » (72,73%).

Les branches d'activités qui affichent les taux les plus faibles d'établissements adhérents sont « Arts, spectacles et loisirs » (16,67%), « Boulangeries » (17,31%), « Activités immobilières » (26,67%), « Commerce » (31,62%).

5- Sécurité et santé au travail



Tableau 23 : Situation des accidents du travail enregistrés selon le type et la suite

AT	Année 2024			Année 2023		
	Accident de travail	Accident de trajet	Total	Accident de travail	Accident de trajet	Total
Avec arrêt	204	37	241	198	34	232
Sans arrêt	266	31	297	188	17	205
Décès		1	1	1	3	4
Total victimes	470	69	539	387	54	441
Nbre de journées perdues	3 467	704	4 171	3 343	840	4 183

Le **tableau 23** donne la situation des accidents du travail enregistrés selon le type et la suite.

L'analyse des données relatives aux accidents du travail et de trajet fait apparaître une hausse en 2024 comparée à 2023. Ainsi, le nombre total d'accidents est de 539 en 2024 contre 441 en 2023, soit une augmentation de 98 cas.

De façon spécifique, on dénombre 241 cas d'accidents de travail avec arrêt en 2024 contre 232 cas en 2023.

Les accidents sans arrêt de travail sont passés de 205 en 2023 à 297 en 2024, soit une augmentation de 92 cas. Parallèlement, le nombre de décès recule, passant de 4 à 1 cas. A ce titre, il y a lieu de préciser que le décès enregistré est causé par un accident de trajet.

L'analyse du tableau relève aussi qu'en 2024, les accidents du travail (204) sont beaucoup plus fréquents que les accidents de trajet (37).

Par ailleurs, malgré l'augmentation du nombre de victimes de 22,2% en 2024, le nombre de journées de travail perdues diminue légèrement, passant de 4 183 à 4 171 jours, soit 0,3%.

Le **tableau 24** présente la répartition des dépenses consacrées aux moyens de protection individuelle et collective. Il renseigne un montant de 2 246 477 035 F CFA dépensés en 2024 contre 1 555 989 882 F CFA en 2023 soit une hausse de 44,38%.

S'agissant des dépenses liées aux équipements de protection individuelle (EPI), la tendance est globalement haussière. Les dépenses relatives aux tenues de travail enregistrent une augmentation significative, passant de 240 732 730 F CFA en 2023 à 406 717 328 F CFA en 2024, ce qui correspond à une hausse de 68,95%. Les gants, qui constituent le poste de dépense le plus important, connaissent également une progression substantielle, avec un coût passant de 253 138 738 F CFA à 351 683 612 F CFA, soit une hausse de 38,93%.

De même, les casques et les chaussures de sécurité enregistrent une progression respective de l'ordre de 56,96% et 4,07%.

Dans le même sillage, les dépenses consacrées aux masques connaissent une forte augmentation, passant de 163 665 848 F CFA en 2023 à 332 878 703 F CFA en 2024, soit une augmentation de 169 212 855 FCFA, correspondant à une hausse de 103,39%.

Concernant les équipements de protection collective (EPC), les investissements connaissent également une évolution positive. Les dépenses liées aux extincteurs augmentent de manière significative, passant de 6 339 850 F CFA en 2023 à 15 990 275 F CFA en 2024, soit une augmentation de 9 650 425 F CFA correspondant à une hausse de 152,22%.

Tableau 24 : Répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective

Moyen de protection		Année 2024		Année 2023	
		Nombre	Coût	Nombre	Coût
Moyen de protection individuelle	Tenues de travail	1 523 358	406 717 328	26 453	240 732 730
	Gants	503 408	351 683 612	177 316	253 138 738
	Autres	318 298	813 392 922	83 037	614 057 210
	Casques	161 386	69 046 976	11 687	43 990 932
	Chaussures de sécurité	8 000 365	146 551 918	8 112	140 821 943
	Masques	369 656	332 878 703	218 872	163 665 848
Moyen de protection collective	Extincteur	1 333	15 990 275	794	6 339 850
	Autres	6 726	110 215 301	10 579	93 242 631
Total			2 246 477 035		1 555 989 882

Le tableau 25 fait état de la répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon la branche d'activité.

Il renseigne un montant de 2 120 271 459 F CFA consacré à l'achat d'équipements de protection individuelle et 126 205 576 F CFA dépensés dans l'achat d'équipements de protection collective soit un total de 2 246 477 035 F CFA.

Le tableau montre que toutes les branches d'activité affichent des dépenses en équipement de protection individuelle de loin plus importantes que celles consacrées aux équipements de protection collective.

Les branches « Activités extractives » (1 246 742 723 F CFA), soit 55,50% du total, « Commerce » (266 964 851 F CFA), soit 11,88%, « Activités de fabrication » (202 271 271 F CFA), soit 9% et « Autres activités des services » (119 900 246 F CFA), soit 5,34%, se sont le plus illustrés en termes d'achat d'équipements de protection individuelle et collective. Ces branches à elles seules totalisent 81,72% du total, soit 1 835 819 091 F CFA.

Les branches « Construction » (66 094 773 F CFA), soit 2,94% du total, « Santé et activités d'action sociale » (49 492 000 F CFA), soit 2,20%, « Pétrole et le gaz » (29 555 400 F CFA), soit 1,32%, « Agriculture, sylviculture et pêche » (18 996 083 F CFA), soit 0,85% et « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation » (6 411 000 F CFA), soit 0,29%, ont enregistré des dépenses en équipements de protection individuelle et collective moins importantes.

Tableau 25 : Répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon la branche d'activité

Branche d'activité	Individuelle		Collective		Total	
	Coût	%	Coût	%	Coût	%
Agriculture, sylviculture et pêche	18 996 083	0,90	-	-	18 996 083	0,85
Activités d'hébergement et de restauration	52 284 236	2,47	3 560 000	2,82	55 844 236	2,49
Activités de fabrication	198 370 929	9,36	3 900 342	3,09	202 271 271	9
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	19 161 860	0,90	160 000	0,13	19 321 860	0,86
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	16 150 000	0,76	22 000	0,02	16 172 000	0,72
Activités extractives	1 230 560 579	58,04	16 182 144	12,82	1 246 742 723	55,50
Arts, spectacles et loisirs	7 730 643	0,36	-	0,00	7 730 643	0,34
Autres activités de services	112 976 395	5,33	6 923 851	5,49	119 900 246	5,34
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	176 122 746	8,31	90 842 105	71,98	266 964 851	11,88
Construction	63 121 139	2,98	2 973 634	2,36	66 094 773	2,94
Éducation	300 400	0,01			300 400	0,01
Information et communication	716 571	0,03			716 571	0,03
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	5 707 000	0,27	704 000	0,56	6 411 000	0,29
Santé et activités d'action sociale	49 492 000	2,33			49 492 000	2,20
Transport et entreposage	74 632 978	3,52			74 632 978	3,32
Pétrole et Gaz	29 555 400	1,39			29 555 400	1,32
Gardiennage	64 392 500	3,04	937 500	0,74	65 330 000	2,91
Total Général	2 120 271 459	100	126 205 576	100	2 246 477 035	100

Le tableau 26 présente la répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon la taille des établissements.

Les moyens de protection individuelle ont coûté 2 120 271 459 F CFA aux 64 établissements concernés. Parmi ces derniers, 23 établissements comptent chacun des effectifs de plus de 200 travailleurs et ont dépensé 1 661 094 677 F CFA, soit 78, 34% et, en moyenne, 72 221 508 F CFA par établissement.

Les établissements comptant des effectifs de 80 à 95 travailleurs, 110 à 125 travailleurs et 155 à 170 travailleurs, ont cumulé un montant global qui s'élève à 104 639 246, soit 1,67% du montant global et, consacré au moins chacun plus de 34 000 000 F CFA aux dépenses en moyens de protection individuelle.

De même, pour ceux dont les effectifs se situent entre 35 et 50, 50 et 65 ainsi que 65 et 80 travailleurs, les dépenses cumulées sont de 278 736 167 F CFA, représentant 13,15% du montant global.

Les établissements de moins de 5 travailleurs, ceux de 5 à 20 travailleurs, et 120 à 140 travailleurs, ont dépensé seulement un montant de 20 832 332 F CFA, soit 0,42% du montant total.

Globalement, les dépenses augmentent en fonction de l'effectif des établissements, sauf pour les établissements dont les effectifs sont compris entre 125 et 140 travailleurs pour lesquels les dépenses s'élèvent à 8 726 070 F CFA.

Les établissements dont la taille est comprise entre 5 et 20 comptent un seul établissement qui a dépensé 10 514 324 F CFA.

Les dépenses en moyens de protection collective ont coûté 126 205 576 F CFA aux 37 établissements concernés.

Les établissements qui comptent 200 travailleurs et plus ont davantage dépensé avec un montant de 104 889 074 F CFA pour les 14 établissements concernés, soit 83,11% du montant total. Néanmoins, les dépenses moyennes par établissement ne représentent que 7 492 077 F CFA.

Les dépenses en moyens de protection collective pour les établissements qui ont des effectifs de 35 à 50 travailleurs, de 50 à 65 travailleurs, de 65 à 80 travailleurs, de 80 à 95 travailleurs et de 155 à 170 travailleurs, représentent une somme globale de 19 184 042 F CFA du montant total dépensé, soit 15,20%.

Les dépenses en moyens de protection collective pour les établissements qui ont des effectifs compris entre 95 et 110 travailleurs, 110 et 125 travailleurs et 125 et 140 travailleurs, font un coût cumulé de 2 132 460 F CFA du montant dépensé, soit 1,69%.

Les établissements de moins de 5 travailleurs, de 5 à 20 travailleurs, de 170 à 185 travailleurs et de 185 à 200 travailleurs n'ont pas enregistré de dépenses en moyens de protection collective.

Tableau 26 : Répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon la taille de l'établissement

Taille	Individuelle		Collective		Total
	ETS Concernés	Coût	ETS Concernés	Coût	Total Général
Moins de 5	1	1 591 938			1 591 938
5 à 20	1	10 514 324	1		10 514 324
35 à 50	4	111 646 167	3	4 457 071	116 103 238
50 à 65	5	67 274 770	2	5 495 409	72 770 179
65 à 80	6	99 815 230	4	3 252 342	103 067 572
80 à 95	8	36 763 671	3	3 017 720	39 781 391
95 à 110	5	13 970 847	3	800 000	14 770 847
110 à 125	2	33 561 475	1	394 960	33 956 435
125 à 140	3	8 726 070	1	937 500	9 663 570
155 à 170	2	34 314 100	2	2 961 500	37 275 600
170 à 185	2	18 007 834	2		18 007 834
185 à 200	2	22 990 355	1		22 990 355
200 à plus	23	1 661 094 677	14	104 889 074	1 765 983 751
Total Général	64	2 120 271 459	37	126 205 576	2 246 477 035

Tableau 27 : Répartition des dépenses en équipements de protection individuelle et collective des entreprises selon l'ITSS

ITSS	Individuelle			Collective		
	ETS Concernés	Coût	Moyenne par Ets	ETS concernés	Coût	Moyenne par Ets
Dakar/ZFI/Rufisque	26	463 429 566	17 824 214	11	22876422	2 079 675
Diourbel	1	3 517 000	3 517 000			
Kaolack	2	10 642 319	5 321 160			
Kédougou	2	793 514 300	396 757 150	2	6464784	3 232 392
Louga	2	24 560 735	12 280 368			
Saint Louis	5	23 786 432	4 757 286	3	2197234	732 411
Sédhiou	1	29 730 700	29 730 700	1	2650000	2 650 000
Tambacounda	1	5 707 000	5 707 000	1	704000	704 000
Thiès	15	752 909 473	50 193 965	4	90618854	22 654 714
Ziguinchor	2	12 473 934	6 236 967	1	694282	694 282
Total Général	57	2 120 271 459	37 197 745	23	126 205 576	5 487 199

Le **tableau 27** présente la répartition des dépenses en équipements de protection individuelle et collective des établissements selon les ITSS

Il ressort de l'analyse que l'IRTSS de Kédougou enregistre le montant le plus élevé en matière de dépenses relatives aux équipements de protection individuelle, avec 793 514 300 F CFA, suivie de l'IRTSS de Thiès (752 909 473 F CFA) et de l'IRTSS de Dakar (463 429 566 F CFA).

Toutefois, ce classement évolue légèrement lorsqu'on considère les dépenses moyennes par établissement. À ce titre, l'IRTSS de Kédougou présente également la moyenne la plus élevée (396 757 150 F CFA), suivie de celles de Thiès (50 193 965 F CFA) et de Sédhiou (29 730 700 F CFA).

S'agissant des équipements de protection collective, l'IRTSS de Thiès se distingue nettement en enregistrant les dépenses les plus importantes aussi bien en valeur globale (90 618 854 F CFA) qu'en moyenne par établissement (22 654 714 F CFA).

Le **graphique 4** donne la répartition des dépenses en médecine du travail selon leur nature.

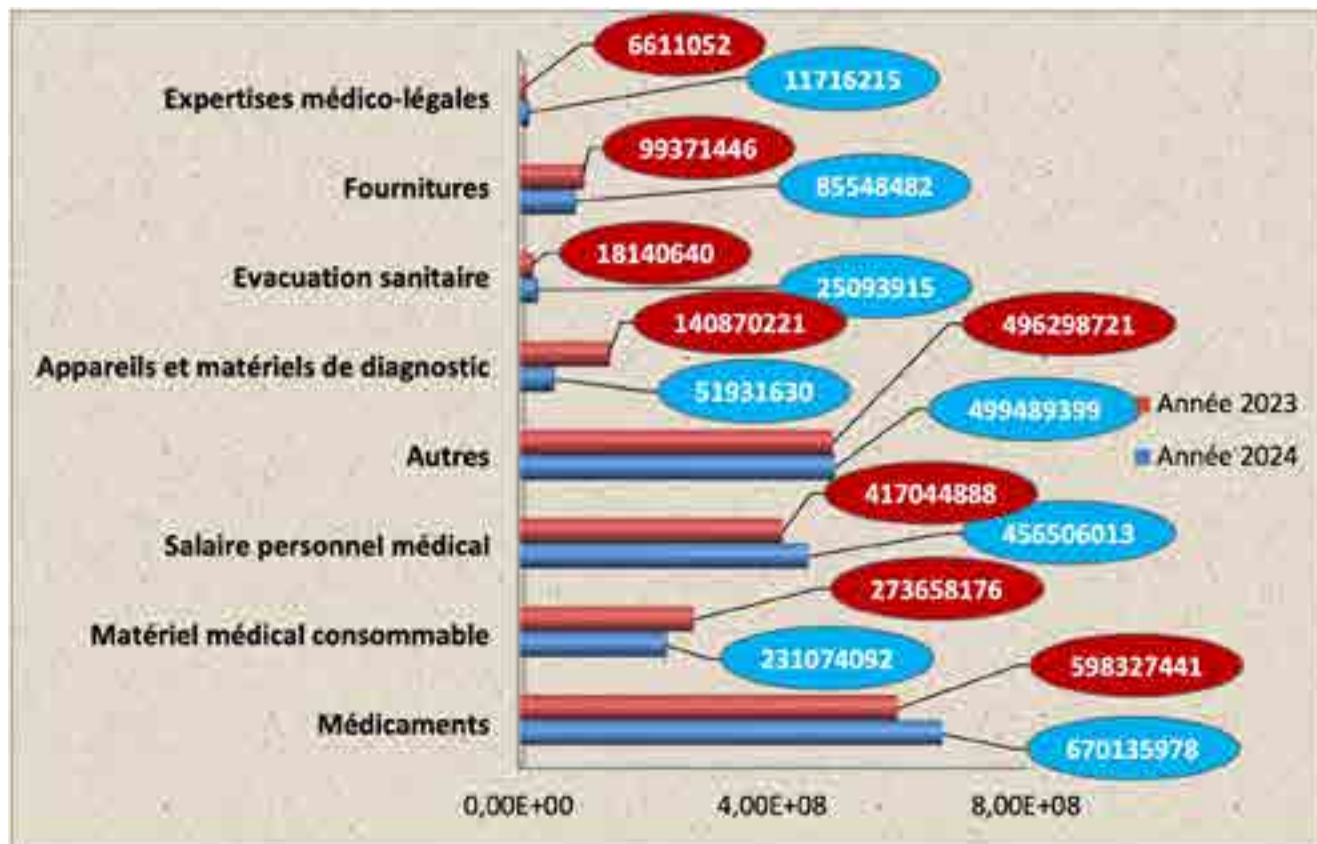
Il révèle qu'en 2024, les dépenses en médecine du travail ont connu une baisse de 0,92% par rapport à l'année 2023 en passant de 2 050 322 585 CFA à 2 031 495 724 CFA.

Cette tendance est plus le fait des dépenses en « Appareils et matériels de diagnostic », en « Matériel médical consommable » et en « Fournitures » qui ont enregistré des baisses respectives de 63,14%, 15,56% et 13,91%.

Par ailleurs, le graphique montre qu'en 2024, les dépenses en médecine du travail ont plus concerné les « Médicaments », le « Salaire personnel médical » et le « Matériel médical consommable » qui ont enregistré respectivement 32,99%, 22,47% et 11,37% du total.

Les dépenses en « Fourniture » (4,21%), en « Appareils et matériels de diagnostic » (2,56%), en « Évacuation sanitaire » (1,24%) et en « Expertises médico-légales » (0,58%) ont entraîné des coûts dans une moindre mesure.

Graphique 4 : Répartition des dépenses en médecine du travail selon leur nature



Le **tableau 28** porte sur la répartition des CHST par ITSS et par branche d'activité.

Sur un total de 1 541 établissements ayant soumis leur DASMO ou bilan social, seuls 93 disposent d'un CHST, soit une proportion de 6,04%. Les IRTSS de la région de Dakar enregistrent le nombre le plus élevé de CHST (28), soit 30,11% du total recensé (93). Les IRTSS de Saint-Louis, Thiès et Kaolack suivent avec respectivement 15, 13 et 10 comités

Les IRTSS de Fatick, Kédougou et Tambacounda se particularisent par une absence de CHST pour les établissements déposants.

S'agissant de la répartition par branche, les « Activités financières et d'assurances » (27) regroupent le plus grand nombre de CHST. Cette branche est suivie par le « Commerce » avec 11 CHST. Les branches « Activités des organisations et organismes extraterritoriaux », « Education » et « Pétrole et Gaz » ont enregistré chacune 7 comités.

Les branches « Agriculture, sylviculture et pêche », « Activités des ménages privés employant du personnel domestique... » et « Distribution d'eau ; réseau d'assainissement... » ont enregistré chacune 1 comité.

Tableau 28 : Répartition des CHST par ITSS et par branche d'activité

Branche d'activité	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Sédhion	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Total Général
Agriculture, sylviculture et pêche								1							1
Activités d'hébergement et de restauration					1						1		2		4
Activités de fabrication	2												1		3
Activités de services administratifs et d'appui	3				1										4
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	1														1
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1				1		2		1					2	7
Activités financières et d'assurances	5	1		1	3		1	2		7			5	2	27
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2							1							3
Autres activités de services	1												1		2
Commerce	5				1					1	2		1	1	11
Construction	2									2					4
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état										1					1
Éducation	1	1			2					1			1	1	7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	1									1					2
Santé et activités d'action sociale	3				1								2		6
Pétrole et Gaz											6				7
Gardiennage	1									2					3
Total Général	28	3		1	10		3	4	1	15	9		13	6	93
ETS déposants par ITSS	529	40	45	8	96	9	79	164	17	175	49	57	239	33	1541
Taux (en %)	5,29	7,50	12,5	10,42	3,80	2,44	5,88	8,57	18,37	5,44	18,18				100

Tableau 29 : Répartition des services de médecine des entreprises selon l'ITSS et la branche d'activité

Branche d'activité	Dakar	Kaolack	Kédougou	Saint Louis	Sédhiou	Thiès	Ziguinchor	Total	ETS concernés	%
Agriculture, sylviculture et pêche		1	1	1				3	24	12,50
Activités d'hébergement et de restauration	1			1		1		3	120	2,50
Activités de fabrication	7					2	1	11	55	20,00
Activités de services administratifs et d'appui	1							1	41	2,44
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre									8	
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux					1			1	37	2,70
Activités extractives	2		2			3		7	13	53,85
Activités financières et d'assurances	2							2	62	3,23
Activités immobilières									15	
Activités professionnelles, scientifiques et techniques									32	
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire									2	
Arts, spectacles et loisirs									12	
Autres activités de services	1			2		1		4	69	5,80
Boulangeries									52	
Commerce	6			1		1		8	582	1,37
Construction	2			1	1			4	104	3,85
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état									11	
Éducation						1		1	138	0,72
Information et communication	1							1	18	5,56
Nettoyement									2	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation									12	
Santé et activités d'action sociale									49	
Transport et entreposage								2	28	7,14
Pétrole et Gaz	1							1	39	2,56
Gardiennage	1							1	16	6,25
Total Général	25	1	3	6	2	11	1	50	1541	3,24

Le **tableau 29** révèle la répartition des services de médecine des entreprises selon l'ITSS et la branche d'activité.

Sur un total de 1 541 établissements déposants, seuls 50, soit 3,24% disposent de service de médecine des entreprises.

L'IRTSS de Dakar s'est illustrée avec 25 services de médecine des entreprises. Elle est suivie par celles de Thiès (11), Saint-Louis (06), Kédougou (03), Sédhiou (02), Kaolack et Ziguinchor avec chacune 1 unité.

Sous l'angle des branches, celle des « Activités extractives » se distingue avec 7 services existants pour 13 établissements déposants, soit 53,85%.

Elle est suivie par les branches « Activités de fabrication » et « Agriculture, sylviculture et pêche » avec respectivement 11 services pour 55 établissements déposants, soit 20% et 3 services pour 24 établissements déposants, soit 12,50%.

Outre les branches précitées, le « Transport entreposage », le « Gardiennage », les « Autres activités de services », l'« Information et communication » enregistrent respectivement 2, 1, 4 et 1 service (s) pour 28, 16, 69 et 18 établissements déposants, soit respectivement 7,14%, 6,25%, 5,80% et 5,56%.

Enfin, les branches telles que « Activités des ménages privés employant du personnel domestique... », « Activités immobilières », « Activités professionnelles, scientifiques et techniques », « Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire », « Arts, spectacles et loisirs », « Boulangeries », « Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état », « Nettoyement », « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation », « Santé et activités d'action sociale » avec respectivement 8, 15, 32, 2, 12, 52, 11, 2, 12 et 49 établissements déposants n'ont enregistré aucun service de médecine d'entreprise.

6- Dialogue social



Tableau 30 : Répartition des établissements ayant un personnel syndiqué selon la branche d'activité et l'ITSS

Branche d'activité	Dakar	Diourbel	Fatick	Kafrine	Kaolack	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Sédhiou	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Total	ETS déposants	Taux (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche					1	1				1					3	24	12.5
Activités d'hébergement et de restauration	2									2			1		5	120	4.17
Activités de fabrication	13							1		1			1	1	17	55	30.91
Activités de services administratifs et d'appui																41	
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	1														1	8	12.5
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux					1										1	37	2.7
Activités extractives	2					1							4		7	13	53.85
Activités financières et d'assurances	3	3			2		1	3		3	1	2	4	1	23	62	37.1
Activités immobilières																15	
Activités professionnelles, scientifiques et techniques																32	
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire																2	
Arts, spectacles et loisirs													1		1	12	8.33
Autres activités de services	1									3					4	69	5.8
Boulangeries																52	
Collectivités territoriales																	
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	8				1			1	1	2		1	5		19	582	3.26
Construction	1														1	104	0.96

Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	1														1	11	9.09
Éducation	2	6			1		1	4		2		1	27	1	45	138	32.61
Information et communication																18	
Nettoieement																2	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	1							1		1					3	12	25
Santé et activités d'action sociale		1											1		2	49	4.08
Transport et entreposage	1												1		2	28	7.14
Pétrole et Gaz	1														1	39	2.56
Gardiennage	1									3					4	16	25
Total Général	38	10			6	2	2	10	1	18	1	4	45	3	140		
ETS déposants par ITSS	530	40	45	8	96	9	79	164	17	175	49	57	239	33		1541	
Taux (en %)	7,17	25		6,25	22,22	2,53	6,10	5,88	10,29	2,04	7,02	18,83	9,09	9,09			

Le **tableau 30** porte sur la répartition des établissements ayant un personnel syndiqué selon la branche d'activité et l'ITSS.

Il met en évidence une faible présence d'établissements déposants ayant du personnel syndiqué en leur sein, avec seulement 140 établissements concernés sur 1 541, soit un taux global de 9,08%.

L'analyse par branche d'activité révèle des disparités importantes. Les établissements de la branche « Activités extractives » présentent le taux de syndicalisation le plus élevé (53,85 %), soit 7 entreprises sur 13, suivis de ceux des branches « Activités financières et d'assurances » (37,1 % ; 23 sur 62) et « Education » (32,61 % ; 45 sur 138).

À l'inverse, des branches comme le « Commerce », malgré un nombre élevé d'établissements (582), enregistrent un faible taux de syndicalisation (3,26 % ; 19 entreprises) ; il en est de même de la branche « Construction » (0,96 % ; 1 sur 104).

Sur le plan territorial, la répartition montre également des contrastes. Les ITSS de la région de Dakar, avec 38 établissements ayant un personnel syndiqué sur un total de 530 unités, soit 7,17 %, concentrent le plus grand nombre, mais affichent un taux relativement modéré. En revanche, certaines ITSS comme Diourbel (25 %), Kaolack (22,22 %) et Tambacounda (18,83 %) présentent des taux plus élevés, bien que portant sur des effectifs plus réduits. D'autres IRTSS comme Kédougou (2,53 %) ou Saint-Louis (2,04 %) enregistrent des taux de syndicalisation très faibles au niveau des établissements de leur localité.

Tableau 31 : Répartition des travailleurs syndiqués selon la taille de l'établissement

Taille	ETS déposants	Nombre d'Ets syndiqués	Taux (en %)
Moins de 5	699	16	2,29
5 à 20	536	49	9,14
20 à 35	109	21	19,27
35 à 50	37	8	21,62
50 à 65	15	5	33,33
65 à 80	8	3	37,50
80 à 95	12	4	33,33
95 à 110	6	2	33,33
110 à 125	2	2	100
125 à 140	4	3	75,00
140 à 155	2	0	
155 à 170	2	1	50,00
170 à 185	2	2	100
185 à 200	3	1	33,33
200 et plus	27	18	66,67
NR	77	5	6,49
Total général	1541	140	9,09

Le **tableau 31** renseigne sur la répartition des travailleurs syndiqués selon la taille de l'établissement.

Il révèle 140 établissements comptant du personnel syndiqué sur un total de 1 541 établissements déposants. Le principal constat qui se dresse après lecture du tableau est un fort taux de syndicalisation noté dans les établissements de grande taille. En effet, 100% des établissements de 170 à 185 et de 110 à 125 travailleurs comptent un personnel syndiqué. Chez les établissements de 125 à 140 travailleurs, ce taux est de 75% et s'agissant de ceux qui ont un effectif compris entre 155 et 170, 50% comptent en leur sein des travailleurs syndiqués.

Le taux s'établit à 66,67% pour les 27 établissements comptant au moins 200 travailleurs, à 50% pour les 2 établissements de 155 à 170 travailleurs et, à 37,50% pour les 8 établissements de 65 à 80 travailleurs.

Enfin, il y a lieu de souligner que les tailles d'établissement les plus représentées en termes de dépôt enregistrent les taux de syndicalisation les plus faibles. En effet, il est noté :

- 699 établissements de moins de 5 travailleurs avec 16 établissements comptant un personnel syndiqué soit 2,29% ;
- 536 établissements de 5 à 20 travailleurs avec 49 établissements ayant un personnel syndiqué soit 9,14% ;
- 109 établissements de 20 à 35 travailleurs avec 21 établissements ayant un personnel syndiqué soit 19,27%.

Tableau 32 : Répartition des établissements assujettis selon la taille et le nombre d'élections de délégués du personnel

Effectif	Nombre d'élection de délégués du personnel	Etablissements déposants	Taux
Moins de 5	7	699	1,00
5 à 20	12	536	2,24
20 à 35	13	109	11,93
35 à 50	6	37	16,22
50 à 65	1	15	6,67
65 à 80		8	0,00
80 à 95	2	12	16,67
95 à 110	2	6	33,33
110 à 125		2	0,00
125 à 140	6	4	150,00
140 à 155		2	0,00
155 à 170	2	2	100,00
170 à 185	2	2	100,00
185 à 200		3	0,00
200 et plus	14	27	51,85
NR	1	77	1,30
Total Général	68	1541	4,41

Le **tableau 32** indique la répartition des établissements assujettis selon la taille et le nombre d'élections de délégués du personnel.

Sur un total de 1 541 établissements, on compte 68 qui ont organisé des élections, soit un taux de 4,41 %.

Les données montrent un taux d'organisation d'élections de délégués du personnel de 1% pour les établissements de moins de 5 travailleurs et de 2,24% pour les établissements de 5 à 20 travailleurs.

A noter que les établissements de moins de 10 travailleurs ne sont pas tenus d'organiser des élections de délégué du personnel.

Le taux d'organisation des élections de délégués du personnel reste également faible notamment dans les établissements de :

- 20 à 35 travailleurs, avec 11,93% ;
- 35 à 50 travailleurs, avec 16,22% ;
- 50 à 65 travailleurs, avec 6,67%.

Les établissements de 125 à 140 travailleurs s'illustrent, quant à eux avec un taux d'organisation de 150% pour 4 déposants seulement.

Les grandes entreprises de 150 à 170 et de 170 à 185 travailleurs, comptent 2 déposants et affichent un taux de 100 %.

En définitive, la faiblesse du taux global (4,41%) peut suggérer un plus grand suivi afin de promouvoir davantage la mise en œuvre effective des mécanismes de représentation du personnel au sein des structures.

7- Conditions de Travail



Tableau 33 : Répartition des établissements selon le mode d'organisation du travail et la branche d'activité

Branche d'activité	Equipes Alternées	Journée continue	Journée Discontinue	Total	Taux
Agriculture, sylviculture et pêche		16	8	24	1.56
Activités d'hébergement et de restauration	36	57	27	120	7.79
Activités de fabrication	10	34	11	55	3.57
Activités de services administratifs et d'appui	2	30	9	41	2.66
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	1	6	1	8	0.52
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	0	28	9	37	2.4
Activités extractives	3	6	4	13	0.84
Activités financières et d'assurances	0	57	5	62	4.02
Activités immobilières	0	11	4	15	0.97
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1	24	7	32	2.08
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	0	2	0	2	0.13
Arts, spectacles et loisirs	0	10	2	12	0.78
Autres activités de services	6	49	14	69	4.48
Boulangeries	13	33	6	52	3.37
Commerce	120	328	134	582	37.77
Construction	1	78	25	104	6.75
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	1	8	2	11	0.71
Éducation	4	68	66	138	8.96
Information et communication	1	11	6	18	1.17
Nettoisement	0	2	0	2	0.13
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	0	7	5	12	0.78
Santé et activités d'action sociale	9	29	11	49	3.18
Transport et entreposage	3	15	10	28	1.82
Pétrole et Gaz	29	8	2	39	2.53
Gardiennage	3	11	2	16	1.04
Total Général	243	928	370	1541	100
%	15,77	60,22	24,01	100	

Le **tableau 33** présente la distribution des établissements suivant le mode d'organisation du travail par branche d'activité.

A l'analyse, la journée continue représente le mode d'organisation du travail le plus fréquent au niveau des établissements avec 60,22% d'entre eux qui l'ont adoptée. A la différence de ces derniers, 24,01% des établissements ont fonctionné selon le mode des journées discontinues et 15,77% par équipes alternées.

Relativement aux branches d'activités, les établissements relevant du « Commerce », de la « Construction » ont plus pratiqué la journée continue tandis que les établissements appartenant à la branche « Pétrole et Gaz » ont davantage utilisé le travail par équipes alternées.

Tableau 34 : Répartition des heures perdues du fait des absences selon la branche d'activité et le motif

Branche d'activité	ETS Concernés	Congés payés	Congés compensateurs	Maternité	Maladie	Accident de travail	Mise à pied	Permission	Absences non autorisées	Autres	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	4	57835	0	1572	6512	678	89	6968	407	1528	75589
Activités d'hébergement et de restauration	2	38352	133	1880	14528	688	320	1056	8624	10512	76093
Activités de fabrication	13	274472	96	4775	39007	3425	1312	34992	115685	7104	480868
Activités de services administratifs et d'appui	1	54									54
Activités des ménages privés employant du personnel domestique; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	1	15672		1746	868		183	37	765		19271
Activités des organisations et organismes extra-territoriaux	1	1424		519	2504		120	1872			6439
Activités extractives	6	306800	113504	113219	165072	3167	370	43736	5696	5437	757001
Activités financières et d'assurances	4	5896	2	811	1332			130			8171
Autres activités de services	7	104213	2720	7626	9910	1736	17	19965	2080	130	148397
Commerce	10	50663	2417	5655	5590	100	213	3243	96	2729	70706
Construction	5	10529		1945	78	79	476	966	272	3	14348
Éducation	4	10680		2155	3084	126		3330	904	128	20407
Information et communication	1	9792					120	4251	86		14249
Santé et activités d'action sociale	1	7148		1064	1040			452			9704
Transport et entreposage	2	5962			0		768				6730
pétrole et Gaz	1	18032			6688		128				24848
Gardiennage	1	55440	856		1124		96	1992			59508
Total 2024	64	972964	119728	142968	257337	9999	4212	122990	134615	27571	1792384
Taux (en %)		54,28	6,68	7,98	14,36	0,56	0,23	6,86	7,51	1,54	100

Le tableau 34 décrit la distribution des heures de travail perdues par les établissements en raison des absences des travailleurs et suivant les branches d'activités.

Il en ressort que 1 792 384 heures de travail ont été perdues par 64 établissements concernés. Les heures perdues résultent en premier lieu des absences pour congés payés (54,28%). La maladie a, elle aussi, justifié un taux important d'heures perdues (14,36%) comparée à d'autres motifs d'absence dont les taux varient entre 1,54% et 7,98%.

Il y a lieu de relever d'une part que les congés compensateurs comptent pour 6,68% des heures perdues et d'autre part, la mise-à-pied a enregistré le taux le plus faible d'heures de travail perdues (0,23%).

L'analyse sous l'angle des branches d'activité montre que les absences ont plus impacté, en termes de pourcentage les « Activités extractives » (42,23%), les « Activités de fabrication » (26,83%) et les « Autres activités de service » (8,28%).

8-Obstacles rencontrés par les établissements



Tableau 35 : Répartition des jours de congé selon la branche d'activité

Branche d'activité	ETS Concernés	Permanent	Nbre de départ congé	Jours congé
Agriculture, sylviculture et pêche	4	4 166	333	7 391
Activités d'hébergement et de restauration	2	3 645	331	5 091
Activités de fabrication	13	35 017	3 374	45 274
Activités de services administratifs et d'appui	3	18 242	729	12 920
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	1	10 225	648	15 552
Activités des organisations et organismes extra-territoriaux	2	837	141	1 518
Activités extractives	4	35 508	3 141	55 106
Activités financières et d'assurances	3	5 519	1 444	9 102
Autres activités de services	6	9 385	931	13 019
Commerce	10	9 504	2 572	54 406
Construction	6	3 590	432	6 258
Éducation	3	1 750	276	1 743
Information et communication	1		51	1 224
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	1	36	36	964
Santé et activités d'action sociale	1	3 831	313	7 139
Transport et entreposage	2	2 105	338	5 768
Pétrole et Gaz	1	1 403	90	2 254
Gardiennage	1	1 415	77	360
Total Général	64	146 178	15 257	245 089

Le **tableau 35** donne la répartition des jours de congé selon la branche d'activité.

Il révèle que les travailleurs permanents des 64 établissements qui ont répondu ont bénéficié de 245 089 jours de congés.

Le nombre de jours non travaillés induit par les départs en congés est plus élevé dans les établissements relevant des branches « Activités extractives », « Commerce » et « Activités de fabrication », avec respectivement 55 106 jours pour 3 141 départs, 54 406 jours pour 2 572 départs et 45 274 jours pour 3 374 départs.

Des départs en congés sont aussi notés dans les secteurs « Activités des ménages privés employant du personnel domestique... » avec 15 552 jours de congés, « Autres activités de services » (13 019 jours de congés), « Activités de services administratifs et d'appui » (12 920 jours de congés).

Par ailleurs, les établissements relevant des branches « Activités financières et d'assurances », « Agriculture, sylviculture et pêche », « Santé et activités d'action sociale », « Construction », « Transport et entreposage » et « Activités d'hébergement et de restauration » ont enregistré des

départs en congés avec respectivement 9 102 jours, 7 391 jours, 7 139 jours, 6 258 jours, 5 768 jours et 5 091 jours.

Enfin, des départs en congés de durées moindres ont été enregistrés dans les branches « Pétrole et Gaz », « Éducation », « Activités des organisations et organismes extraterritoriaux », « Information et communication », « Production et distribution d'électricité, de gaz... » et « Gardiennage » avec respectivement 2 254 jours, 1 743 jours, 1 518 jours, 1 224 jours, 964 jours et 360 jours de congés.

Le **tableau 36** fait état de la répartition des obstacles rencontrés par les établissements selon leur nature et leur niveau de gravité.

Il renseigne 870 établissements répondants pour la « Pénurie de qualification », 917 pour le « Coût de l'énergie », 877 pour le « Coût des matières premières », 886 pour le « Coût de la main d'œuvre », 901 pour le « Coût des équipements », 878 pour l'« Insuffisance des commandes », 820 pour le « Manque de débouchés », 869 pour les « Réglementations administratives », 899 pour la « Concurrence déloyale » et 9 établissements pour la rubrique « Autres ».

Le « Coût de l'énergie » est considéré par 53,5% de ses répondants comme un « Obstacle majeur ». Le « Coût des équipements » est pour 53,7% de ses répondants un « Obstacle majeur ». La « Concurrence déloyale », quant à elle, représente un « Obstacle majeur » pour 50,5% de ses répondants, un « Obstacle mineur » pour 16,37%.

Par ailleurs, le « Coût des matières premières » est un « Obstacle majeur » pour 41,07%, un « Obstacle mineur » pour 10,5%. Les « Réglementations administratives » représentent un « Obstacle majeur » pour 35,07% et un « Obstacle mineur » pour 27,77%. L'« Insuffisance des commandes » est considérée par 33,85% de ses répondants comme un « Obstacle majeur » et par 18,51% comme un « Obstacle mineur ». Le « Coût de la main d'œuvre » est pour 33,74% de ses répondants un « Obstacle majeur » et un « Obstacle mineur » pour 27,31%.

Enfin, le « Manque de débouchés » est considéré par 17,65% de ses répondants comme un « Obstacle majeur » et par 14,22% comme un « Obstacle mineur ».

Tableau 36 : Répartition des obstacles rencontrés par les établissements selon leur nature et leur niveau de gravité

Nature obstacles	Niveau de gravité												Total
	Sans objet		Pas un obstacle		Obstacle mineur		Obstacle majeur		Ne sait pas		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%			
Pénurie de qualification	185	20,17	271	30,9	247	27,88	128	14,21	39	4,44	870		
Coût de l'énergie	103	11,23	130	14,82	180	20,32	482	53,5	22	2,51	917		
Coût des matières premières	231	25,19	160	18,24	93	10,5	370	41,07	23	2,62	877		
Coût de la main d'œuvre	90	9,81	225	25,66	242	27,31	304	33,74	25	2,85	886		
Coût des équipements	106	11,56	143	16,31	157	17,72	480	53,27	15	1,71	901		
Insuffisance des commandes	203	22,14	172	19,61	164	18,51	305	33,85	34	3,87	878		
Manque de débouchés	296	32,28	205	23,38	126	14,22	159	17,65	34	3,87	820		
Réglementations administratives	95	10,36	186	21,21	246	27,77	316	35,07	26	2,96	869		
Concurrence déloyale	130	14,18	135	15,39	145	16,37	455	50,5	34	3,87	899		
Autres à préciser					5	0,56	3	0,33	1	0,11	9		

Tableau 37 : Répartition des établissements déposants selon la branche d'activité et les obstacles majeurs rencontrés

Branche d'activité	Obstacles majeurs									
	Coût de l'énergie	Insuffisance des commandes	Concurrence déloyale	Coût des matières premières	Coût des équipements	Pénurie de qualification	Coût de la main d'œuvre	Manque de débouchés	Réglementations administratives	Autres à préciser
Agriculture, sylviculture et pêche	9	4	3	6	3	3	4	1	3	
Activités d'hébergement et de restauration	72	28	58	51	56	7	41	17	29	1
Activités de fabrication	30	13	25	30	24	7	6	4	12	
Activités de services administratifs et d'appui	2	2	5	4	7	4	6		2	
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	2	3	5	2	2	2	4	1	3	
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	2	1		1	5	4	3		6	
Activités extractives	4	3	2	3	3	1		1	3	
Activités financières et d'assurances	2	1	7		1	1	1	1	1	
Activités immobilières	4	2	3	3	3	2	2	1	4	
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	8	4	9	3	7	3	7	2	6	
Arts, spectacles et loisirs	7	6	4	7	8	3	4	5	5	
Autres activités de services	11	11	8	7	16	2	9	8	5	
Boulangeries	38	30	40	40	38	10	27	21	34	

Commerce,	153	123	166	106	160	50	90	54	141	1
Construction	33	33	27	34	40	10	30	20	22	
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	4	0	2	3	4	1	1	1		1
Éducation	24	7	21	11	27	7	17	5	12	
Information et communication	3	3	5	3	3	0	1	3	2	
Nettoyement	1	1	1	1	1	0	1	1	1	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	1		2	1	3	1	1		1	
Santé et activités d'action sociale	23	11	15	17	25	7	10	5	12	
Transport et entreposage	13	6	11	5	9	0	6	3	6	
Pétrole et Gaz	35	6	28	28	29	0	27	1	0	
Gardiennage	1	7	7	4	6	3	6	4	6	
Total Général	482	305	455	370	480	128	304	159	316	3

Le **tableau 37** fait état de la répartition des établissements déposants selon la branche d'activité et les obstacles majeurs rencontrés.

Il révèle que pour le « Coût de l'énergie » qui est considéré par 482 établissements comme un « Obstacle majeur », 31,74% de ces établissements relèvent de la branche d'activités « Commerce », 14,94% des « Activités d'hébergement et de restauration » et 7,88% de la « Boulangerie ».

Le « Coût des équipements », avec 480 répondants, a plus affecté les établissements du « Commerce » (33,33%), des « Activités d'hébergement et de restauration » (11,67%) et de la « Construction » (8,33%). La « Concurrence déloyale » représente un « Obstacle majeur » pour 455 établissements dont 36,48% sont du « Commerce », 12,75% des « Activités d'hébergement et de restauration » et 8,79% de la « Boulangerie ». Le « Coût des matières premières » a touché 370 établissements avec 28,65% relevant du « Commerce », 13,78% des « Activités d'hébergement et de restauration » et 10,81% de la « Boulangerie ».

De même, les « Réglementations administratives », l'« Insuffisance des commandes » et le « Coût de la main d'œuvre », en tant que « Obstacle majeur », ont concerné respectivement 316, 305 et 304 établissements. Les établissements du « Commerce », de la « Boulangerie », des « Activités d'hébergement et de restauration » et de la « Construction » sont les plus touchés par ces obstacles.

Enfin, le « Manque de débouchés » et la « Pénurie de qualification » représentent un « Obstacle majeur » respectivement pour 159 et 128 établissements. Ces établissements relèvent plus du « Commerce » avec respectivement 33,96% et 39,06%, de la « Boulangerie » (13,21% et 7,81%) et de la « Construction » (12,58% et 7,81%).

Le **tableau 38** donne la répartition des établissements déposants selon leur taille et les obstacles majeurs rencontrés.

Le tableau montre que les obstacles majeurs ont plus affecté les établissements de moins de 35 travailleurs avec plus de 80% des répondants.

En effet, les établissements de moins de 5 travailleurs représentent 46,89% des répondants pour le « Coût de l'énergie », 46,25% pour le « Coût des équipements », 48,57% pour la « Concurrence déloyale » et 42,16%, pour le « coût des matières premières ».

Par ailleurs, ces établissements représentent pour la « Réglementation administrative » 56,33% des répondants, pour « l'Insuffisance des commandes » 59,34%, pour le « Coût de la main d'œuvre » 44,74% et pour le « Manque de débouchés » 59,12%.

Les établissements d'effectifs compris entre 5 et 20 travailleurs, quant à eux, représentent 34,23% des répondants pour le « Coût de l'énergie », 34,17% pour le « Coût des équipements », 33,41% pour la « Concurrence déloyale » et 35,95% pour le « Coût des matières premières ».

Toutefois, ces établissements représentent pour la « Réglementation administrative » 26,58% des répondants, pour « l'Insuffisance des commandes » 23,61%, pour le « Coût de la main d'œuvre » 37,83% et pour le « Manque de débouchés » 24,12%.

Enfin, les établissements comptant un effectif compris entre 20 et 35 travailleurs représentent 8,12% des répondants pour le « Coût de l'énergie », 6,25% pour le « Coût des équipements », 4,84% pour la « Concurrence déloyale » et 5,95% pour le « Coût des matières premières ». Ils représentent aussi pour la « Réglementation administrative » 6,96% des répondants, pour « l'Insuffisance des commandes » 6,23%, pour le « Coût de la main d'œuvre » 4,93% et pour le « Manque de débouchés » 5,66%.

Tableau 38 : Répartition des établissements déposants selon leur taille et les obstacles majeurs rencontrés

Taille	Obstacles majeurs										
	Coût de l'énergie	Insuffisance des commandes	Concurrence déloyale	Coût des matières premières	Coût des équipements	Pénurie de qualification	Coût de la main d'œuvre	Manque de débouchés	Réglementations administratives	Autres à préciser	
0 à 5	226	181	221	156	222	70	136	94	178		
5 à 20	165	72	152	133	164	34	115	39	84	1	
20 à 35	31	19	22	22	30	6	15	9	22	1	
35 à 50	11	8	13	10	11	4	7	3	4		
50 à 65	2	3	3	6	7	2	2	1	3		
65 à 80	2	2	3	2	4	2	2	1	1		
80 à 95	4	2	2	2	4	1	4		4		
95 à 110	1		2	2	3		3				
110 à 125			1								
125 à 140	2	1	3	3	3	1	2	1	1		
140 à 155	0	1									
155 à 170	1			1	1		1				
170 à 185	2	1	1	1	2						
185 à 200	1	0	1	1		1			1		
200 à plus	14	5	9	11	10	3	4	1	5	1	
NR	20	10	22	20	19	4	13	10	13		
Total Général	482	305	455	370	480	128	304	159	316	3	

Tableau 39 : Répartition des établissements exprimant leur besoin de formation et(ou) de perfectionnement

Branche d'activité	ETS déposants	Besoin en formation		Besoin en perfectionnement	
		Oui	Taux	Oui	Taux
Agriculture, sylviculture et pêche	24	4	16.67	4	16.67
Activités d'hébergement et de restauration	120	50	41.67	50	41.67
Activités de fabrication	55	32	58.18	32	58.18
Activités de services administratifs et d'appui	41	15	36.59	15	36.59
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	8	0	0	0	0
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	37	24	64.86	24	64.86
Activités extractives	13	7	53.85	7	53.85
Activités financières et d'assurances	62	41	66.13	41	66.13
Activités immobilières	15	6	40.00	6	40.00
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	32	8	25.00	8	25.00
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2	0	0	0	0
Arts, spectacles et loisirs	12	1	8.33	1	8.33
Autres activités de services	69	17	24.64	17	24.64
Boulangeries	52	9	17.31	9	17.31
Commerce	582	181	31.10	181	31.10
Construction	104	24	23.08	24	23.08
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	11	2	18.18	2	18.18
Éducation	138	60	43.48	60	43.48
Information et communication	18	4	22.22	4	22.22
Nettoyement	2	0	0	0	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	12	6	50.00	6	50.00
Santé et activités d'action sociale	49	25	51.02	25	51.02
Transport et entreposage	28	7	25.00	7	25.00
Pétrole et Gaz	39	36	92.31	36	92.31
Gardiennage	16	3	18.75	3	18.75
Total Général	1541	562	36.47	562	36.47

Le **tableau 39** indique la répartition des établissements exprimant leur besoin de formation et/ou de perfectionnement selon la branche d'activité.

Le « Pétrole et Gaz » (92,31%), les « Activités financières et d'assurances » (66,13%), les « Activités des organisations et organismes extraterritoriaux » (64,86%), les « Activités extractives » (53,85%), et la « Production et distribution d'électricité, de gaz... » (50 %) s'avèrent être les secteurs d'activités qui expriment le plus de besoin en formation et en perfectionnement.

Il apparaît aussi que ce sont les secteurs, qui comptent le grand nombre d'établissements, tels que le « Commerce », l'« Education », la « Santé et les activités d'action sociale » qui ont les taux d'expressions de besoins en formation et perfectionnement les plus faibles. Il en est de même pour le secteur de la « Construction » avec un taux de 24 % et les « Autres activités de services » avec 17%.

Conclusion

L'objectif d'élaborer l'ensemble des RDBS au titre de l'année 2018 et des années qui suivent vient d'être atteint suite à la production, au début du 2^{ème} trimestre de l'année 2026, du RDBS-2024.

Il s'agit, à présent, de consolider cette dynamique d'élaboration régulière des RDBS et, à cet effet, de produire avant la fin de l'année 2026, le RDBS-2025. C'est un défi à relever au regard des contraintes classiques notées dans le cadre du processus de préparation des RDBS.

En effet, bien que les dispositions réglementaires prescrivent le dépôt, par les entreprises et les établissements, des DASMO avant le 15 mars et, des bilans sociaux, avant le 30 mai de chaque année, ces délais sont, dans la pratique, largement dépassés par la presque totalité des assujettis.

Il s'y ajoute deux facteurs liés au contexte. D'une part, les ressources allouées à l'Administration du Travail, y compris celles dédiées à la production d'indicateurs statistiques dans le domaine de compétence, ont subi une forte réduction ; d'autres part, un nouveau module de dépôt en ligne des DASMO et des bilans sociaux via une plateforme numérique va être utilisé par les établissements qui le souhaitent pour la soumission des supports de 2025, ce qui implique l'éventualité d'une survenance de perturbations inhérentes à tout début d'utilisation d'outil technique ou technologique.

L'intérêt stratégique des statistiques sur le marché du travail justifie, nonobstant ces défis, la mise en œuvre de stratégies et une mobilisation adéquate afin d'arriver, définitivement, à publier à bonne date les indicateurs statistiques pertinents.

Maquette et impression :

Lalima Éditions, *communication@lalima.sn ; www.lalima.sn*



NOS PUBLICATIONS

Accédez à l'intégralité des rapports et données ouvertes.

